

Publié en

2004

RAPPORT ACTUARIEL

SUR LE

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

AU 31 JUILLET 2003



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :
Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
12^e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990-9900
Courriel : oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport
sur notre site Web, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Le 8 juin 2004

L'honorable Joseph Volpe, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
Gatineau (Canada)

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Messieurs les Ministres,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe des Ressources humaines et du Développement des compétences, il me fait plaisir de vous transmettre le troisième rapport actuariel, au 31 juillet 2003, du Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Sommaire exécutif.....	7
A. But du rapport.....	7
B. Portée du rapport.....	7
C. Principales observations.....	8
II. Rapport.....	9
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	10
1. Hypothèses démographiques.....	10
2. Hypothèses économiques.....	10
3. Hypothèses relatives aux provisions.....	12
B. Projection du total des prêts émis.....	14
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.....	14
2. Étudiants participant au Programme canadien de prêts aux étudiants.....	18
3. Nouveaux prêts émis.....	21
C. Projections du portefeuille.....	24
D. Projection du coût net du Programme.....	32
1. Dépenses liées aux étudiants.....	32
2. Dépenses liées au risque.....	33
3. Administration.....	34
4. Autres dépenses.....	35
5. Revenus totaux.....	36
6. Coût net du Programme.....	37
III. Conclusion.....	39
IV. Opinion actuarielle.....	40
V. ANNEXES.....	41
Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme.....	41
Annexe 2 - Données.....	44
Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie.....	46
Annexe 4 - Analyses de sensibilité.....	58
Annexe 5 - Remerciements.....	63

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt..... 12
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions et réserve..... 13
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation..... 14
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire..... 15
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants..... 18
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts..... 21
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis..... 23
Tableau 8	Régimes de prêts garantis et à risques partagés..... 25
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et réserves..... 26
Tableau 10	Prêts en défaut et réserve pour créances irrécouvrables – principal..... 27
Tableau 11	Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt..... 28
Tableau 12	Réserve pour RDR..... 29
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2003)..... 30
Tableau 14	Dépenses liées aux étudiants..... 32
Tableau 15	Risques pour le gouvernement..... 33
Tableau 16	Frais d'administration..... 34
Tableau 17	Résumé des dépenses..... 35
Tableau 18	Revenus totaux..... 36
Tableau 19	Coût annuel net du Programme..... 37
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2003)..... 38
Tableau 21	Prêts directs émis et nombre d'étudiants..... 44
Tableau 22	Prêts directs consolidés..... 44
Tableau 23	Défauts et recouvrements, prêts directs..... 44
Tableau 24	Exemption d'intérêt, prêts directs..... 45
Tableau 25	Étudiants inscrits au niveau postsecondaire..... 46
Tableau 26	Augmentation à court terme des frais de scolarité..... 50
Tableau 27	Dépenses mensuelles 2002-03..... 51
Tableau 28	Distribution de la consolidation..... 52
Tableau 29	Taux ultimes d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs..... 52
Tableau 30	Provision pour créances irrécouvrables – principal..... 55
Tableau 31	Distribution pour la provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 56
Tableau 32	Frais d'administration..... 57
Tableau 33	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité..... 58
Tableau 34	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis..... 59
Tableau 35	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2027-28..... 62
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans..... 16
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants participant au PCPE..... 20
Graphique 3	Courbes des besoins des étudiants participant au PCPE et limite de prêt..... 22
Graphique 4	Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis..... 24
Graphique 5	Projection du portefeuille de prêts..... 31
Graphique 6	Besoins de 2001-02 et distribution normale ajustée..... 48
Graphique 7	Répartition des défauts de paiement..... 53
Graphique 8	Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement..... 54
Graphique 9	Nouveaux prêts émis..... 59

I. Sommaire exécutif

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

A. But du rapport

Le présent rapport est le troisième rapport actuariel du PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur la situation du PCPE au 31 juillet 2003 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2027-28. Une analyse actuarielle annuelle du PCPE est prévue pour évaluer la situation financière du Programme et informer le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- le nombre d'étudiants qui empruntent au PCPE et le montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude et en cours de remboursement et les autres éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du régime décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime financier. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C. Principales observations

Les résultats contenus dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement dans le régime de prêts directs du PCPE. Les principales observations de l'analyse sont résumées ci-dessous.

- Le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt au cours d'une année dans le cadre du PCPE devrait augmenter et passer de 332 000 à 496 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une hausse de la proportion d'étudiants qui empruntent, qui passera de 42 % à 66 %.
- L'augmentation des nouveaux prêts émis se situe en moyenne à 2,1 % par année pendant la période de projection. Cette progression englobe une hausse de 1,6 % du nombre d'étudiants au PCPE et une hausse de 0,5 % du montant moyen des prêts en raison du niveau constant de la limite hebdomadaire des prêts.
- Le montant total des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1,5 milliards de dollars pour l'année 2002-03 à 2,6 milliards de dollars à la fin de la période de projection, en 2027-28.
- Le portefeuille total des prêts augmente, passant de 10,1 milliards de dollars à 19,5 milliards de dollars en 2027-28. En dollars constants, ce portefeuille devrait diminuer légèrement pendant la même période, soit de 10,1 à 10,0 milliards de dollars. À compter de juillet 2018, le portefeuille sera composé uniquement de prêts émis en vertu du programme de prêts directs.
- Le coût net total, qui correspond à l'écart entre les dépenses et les revenus du gouvernement, devrait augmenter et passer de 753 millions de dollars à 1,2 milliards de dollars en 2027-28, soit une hausse annuelle moyenne de 1,8 %. Le coût du PCPE pour le gouvernement en dollars constants de 2003 devrait diminuer et passer de 753 à 599 millions de dollars, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 1,0 %.
- Dans les projections, le pourcentage d'étudiants admissibles qui reçoivent le prêt maximum augmente de 47 % à 86 % en 2027-28. Une hausse de la limite de prêt aurait donc un effet important sur le coût du PCPE à long terme.
- Une analyse de sensibilité comportant une augmentation ponctuelle de 45 \$ de la limite de prêt hebdomadaire (qui passerait de 165 \$ à 210 \$) à compter de l'année de prêt 2005-06 est présentée à l'annexe 4. Ce scénario se traduit par :
 - une augmentation de 239 millions de dollars (14 %) des prêts émis en 2005-06 et de 608 millions de dollars (23 %) en 2027-28; et
 - un portefeuille de prêts atteignant 23,8 milliards de dollars dans l'année de prêt 2027-28 comparativement aux 19,5 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 205 millions de dollars (18 % d'augmentation) dans l'année de prêt 2027-28.

II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

La première section du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement; ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts et les mesures d'aide aux fins de remboursement des prêts.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt aux termes du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active, le taux d'inscription aux études postsecondaires et l'élimination de la 13^e année en Ontario.

La section C du rapport actuariel présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime. La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les subventions canadiennes pour études, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts abandonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût de recouvrement et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt net, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte de certains liens entre elles. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1^{er} juillet 2000, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a influencé la transition études-travail au cours des 20 dernières années. Dans les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes et, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active chez les 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emplois et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 80,0 % pour l'année de prêt 2002-03 à 82,4 % en 2027-28. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active portée à demeurer dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, le taux d'inflation annuel retenu est de 1,9 % en 2003-04 et de 2,0 % en 2004-05. À compter de 2005-06, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 3,0 % en 2014-15.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans l'évaluation de leurs besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut leur être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 10,8 % pour l'année de prêt 2003-04, 3,4 % en 2004-05, 2,5 % en 2005-06 et 3,6 % en 2006-07. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens et l'accroissement de la productivité influencent les ressources des étudiants, notamment les salaires et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains annuels est également fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. Pour 2003-04, l'augmentation réelle des gains moyens est évaluée à -1,1 %. À partir de 2004-05, elle augmente progressivement de 0,6 % à 1,1 % en 2015-16.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, l'étudiant est endetté envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe deux périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Deuxièmement, la période de remboursement est d'environ dix ans. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Le coût réel s'établit à 2,8 % pour l'année de prêt 2003-04, puis augmente progressivement pour atteindre 3,0 % en 2013-14. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1, est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel réel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(1) + (3) + 250 points
2003-04	1,9	2,8	4,7	2,5	6,9
2004-05	2,0	2,7	4,7	2,5	7,0
2005-06	2,1	2,7	4,8	2,6	7,2
2006-07	2,2	2,8	4,9	2,8	7,4
2007-08	2,3	2,8	5,0	2,9	7,6
2008-09	2,4	2,8	5,2	3,0	7,9
2009-10	2,5	2,8	5,3	3,0	8,0
2010-11	2,6	2,9	5,4	3,1	8,1
2011-12	2,7	2,9	5,6	3,1	8,3
2012-13	2,8	2,9	5,7	3,1	8,4
2013-14	2,9	3,0	5,8	3,2	8,5
2014-15	3,0	3,0	5,9	3,2	8,6
2015-16+	3,0	3,0	6,0	3,2	8,7

Le taux préférentiel réel est de 2,5 % pour 2002-03 et devrait revenir à sa moyenne historique de 3,2 %. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel, du taux d'inflation et de 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Pour couvrir les pertes futures, des hypothèses précises ont été formulées relativement aux taux de provision appliqués aux nouveaux prêts émis. Dans le premier rapport sur le PCPE, trois provisions ont été établies : une provision pour créances irrécouvrables, une provision pour la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) et une provision pour l'exemption d'intérêt. Dans le deuxième rapport, une nouvelle provision pour créances irrécouvrables – intérêt a été établie à l'égard des nouveaux prêts en défaut. Cette provision a été instituée parce que l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut et est comptabilisé dans les revenus.

Dans les rapports précédents, la provision pour créances irrécouvrables – principal a été fixée à 11,3 % des prêts émis et celle pour la RDR, à 0,7 %. Il est présumé que ces deux taux de provision demeurent constants pour les années futures.

La provision pour exemption d'intérêt, tel qu'elle avait été établie dans les rapports actuariels précédents, ne sera plus calculée. Cette provision a été renversée à la fin de l'exercice 2002-03. Une nouvelle provision sera plutôt calculée par le ministère du Développement social Canada (DSC) et sera basée uniquement sur le montant de l'exemption d'intérêt pour quelques mois. Dans le rapport actuariel, l'exemption d'intérêt est comptabilisée parmi les dépenses.

Le calcul de la réserve pour créances irrécouvrables – intérêt est modifié aux fins du présent rapport. La nouvelle méthode est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L’intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu’à ce que le prêt devienne irrécouvrable, auquel cas il est radié, généralement au cours de l’année suivante. Pour contrebalancer ce revenu, une réserve est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette réserve évolue en fonction du nombre d’années écoulées depuis le défaut et est basé sur la distribution des recouvrements. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l’écart entre la réserve pour intérêt calculée à la fin d’une année et le solde de la réserve à la fin de l’année précédente (c.-à-d. la réserve à la fin de l’année précédente réduite des radiations de l’année).

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions et réserve

Provision	Hypothèses	
		(%)
Appliquée aux nouveaux prêts émis		
Créances irrécouvrables – principal		11,3
Réduction de la dette en cours de remboursement		<u>0,7</u>
Total		12,0
	Nombre d’années depuis le défaut	(%)
Appliquée au solde des intérêts sur les prêts en défaut		
Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt	Moins de 1	20,0
	Entre 1 et 2	40,8
	Entre 2 et 3	56,0
	Entre 3 et 4	70,4
	Entre 4 et 5	80,0
	Entre 5 et 6	85,6
	Entre 6 et 7	88,8
	Entre 7 et 8	91,2
	Entre 8 et 9	93,6
	Entre 9 et 10	95,2
	Entre 10 et 11	96,0
	Entre 11 et 12	96,8
	Entre 12 et 13	97,6
	Entre 13 et 14	98,4
	Entre 14 et 15	99,2

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,6 par femme en 2002, augmenté à 1,64 par femme en 2007
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1990-1992, avec les améliorations à la longévité
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population, augmenté à 0,52 % en 2020 et plus
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	80,0 % (2003-04) 82,4 % (2027-28)
5. Écart de salaire réel	-1,1 % (2003-04) 0,6 % (2004-05) ⋮ 1,1 % (2016 et plus)
6. Inflation	1,9 % (2003-04) 2,0 % (2004-05) ⋮ 3,0 % (2016 et plus)
7. Hausse des frais de scolarité	10,8 % (2003-04) 3,4 % (2004-05) 2,5 % (2005-06) 3,6 % (2006-07) ⋮ IPC + 3,0 % (2011 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	4,7 % (2003-04) ⋮ 6,0 % (2016 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	6,9 % (2003-04) ⋮ 8,7 % (2016 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	11,3 % (2003 et plus)
11. Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt	20,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 99,2 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	0,7 % (2003 et plus)

B. Projection du total des prêts émis

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés afin de projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle sert à déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques, les inscriptions au niveau postsecondaire et l'élimination de la 13^e année en Ontario sont autant

d'éléments qui influenceront l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est pratiquement connue puisqu'elle se rapporte à des personnes nées après 1968.

Pendant les 13 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 610 000 à 6 045 000 en 2015-16. Au cours des 12 dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 971 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 361 000 pendant la période de projection de 25 ans.

Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O. et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2002-03	5 610	1 120	788	-	-
2003-04	5 641	1 131	840	52,7	6,7
2004-05	5 670	1 137	842	1,6	0,2
2005-06	5 691	1 134	827	-14,6	-1,7
2006-07	5 709	1 129	811	-16,6	-2,0
2007-08	5 749	1 137	809	-1,8	-0,2
2008-09	5 802	1 158	820	11,3	1,4
2009-10	5 857	1 174	829	8,6	1,1
2010-11	5 902	1 182	835	5,8	0,7
2011-12	5 940	1 179	835	0,1	0,0
2012-13	5 975	1 180	838	2,9	0,4
2013-14	6 011	1 185	844	5,8	0,7
2014-15	6 041	1 188	848	4,2	0,5
2015-16	6 045	1 171	834	-13,7	-1,6
2016-17	6 041	1 144	814	-20,8	-2,5
2017-18	6 035	1 124	797	-16,8	-2,1
2018-19	6 020	1 102	779	-17,8	-2,2
2019-20	6 016	1 095	773	-5,5	-0,7
2020-21	6 011	1 091	770	-3,8	-0,5
2021-22	6 006	1 082	762	-7,8	-1,0
2022-23	6 005	1 076	758	-3,8	-0,5
2023-24	6 008	1 072	756	-1,9	-0,3
2024-25	6 003	1 067	756	-0,5	-0,1
2025-26	5 989	1 063	757	1,0	0,1
2026-27	5 980	1 058	756	-0,8	-0,1
2027-28	5 971	1 052	755	-0,6	-0,1

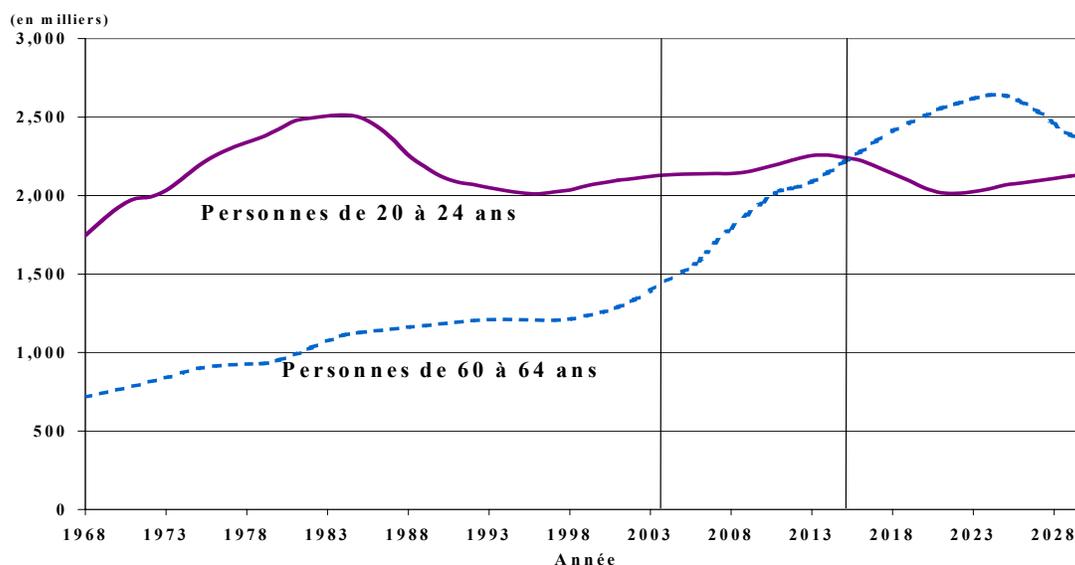
b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Ces inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est considéré comme un sous-ensemble de la population inactives. Lorsque les emplois disponibles sont rares, la période de transition des études au travail s'allonge puisque plus de gens poursuivent des études postsecondaires. Toutefois, lorsque les emplois disponibles sont nombreux, la période de transition des études au marché du travail diminue parce que plus de gens travaillent au lieu de poursuivre des études postsecondaires.

Le vieillissement, puis la retraite des « baby-boomers » et une pénurie de travailleurs pour les remplacer devraient créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont la gravité s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite. Par le passé, il y a toujours eu beaucoup plus de nouveaux venus (20 à 24 ans) sur le marché du travail que de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans). La situation sera différente lorsque les « baby-boomers » commenceront à prendre leur retraite.

Le graphique 1 montre l'évolution du nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite et du nombre de nouveaux venus sur le marché du travail depuis 1968.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans



Par le passé, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible (moins de 50 %) par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 13 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 237 000. D'ici 2024, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 641 000) dépassera de 29 % celui des nouveaux venus (2 043 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignaient l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins d'un nouveau venu par personne qui atteint l'âge

de la retraite. Par conséquent, les taux de participation au marché du travail devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs augmentera au cours des 12 prochaines années pour passer de 1 120 000 à 1 188 000 en raison de l'évolution démographique naturelle. Par la suite, sous l'effet de la pénurie de main-d'œuvre, il diminuera de 136 000 au cours des 13 prochaines années pour s'établir à 1 052 000 à la fin de la période de projection.

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution de l'âge des participants au PCPE montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. Ceci signifie que la proportion des inactifs inscrits au niveau postsecondaire varie également selon le groupe d'âge. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupes d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.

c) Double cohorte

Depuis le mois d'août 2003, la 13^e année est supprimée en Ontario. Selon le rapport intitulé « Double Cohort Study Phase 2 Report for the Ontario Ministry of Education », daté du 17 octobre 2002, rédigé par M. Alan King, du groupe de l'évaluation des programmes sociaux de l'Université Queen, le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités de la province d'Ontario a sensiblement augmenté en 2002. Ce facteur a été attribué à l'incertitude concernant le nombre de places disponibles en 2003. Plusieurs de ces candidats étaient inscrits dans le cadre de l'ancien programme et ont accéléré leur cheminement pour effectuer leurs études secondaires en quatre ans afin d'éviter de devoir s'inscrire en 2003-04. Selon les prévisions de l'étude, cette augmentation aura pour effet de réduire le nombre d'inscriptions en 2003-04.

Le tableau 4 montre une augmentation de 52 700 étudiants inscrits à temps plein en 2003-04 dans les provinces et le territoire participants. Cela comprend 42 300 étudiants de plus à la suite de l'élimination de la 13^e année en Ontario. Les 10 400 autres étudiants reflètent la croissance démographique naturelle des étudiants inscrits dans les provinces et le territoire participants. Cette hausse est conforme à la projection établie dans le Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2002.

L'augmentation découlant de la double cohorte est répartie sur quatre ans à compter de 2002-03 en raison des étudiants qui ont opté pour la voie accélérée, du nombre de places limité, du nouveau programme d'études et du fait que certains étudiants ont reporté leur entrée au niveau postsecondaire. L'entrée de la double cohorte dans des établissements d'enseignement postsecondaire s'échelonne sur quatre ans comme suit: 12 % la première année, 60 % la deuxième, 20 % la troisième et 8 % la quatrième.

Le taux d'augmentation du nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire sera donc plus élevé pour quelques années, puis diminuera à mesure que les membres de la double cohorte termineront leurs études et quitteront le PCPE. L'accroissement des inscriptions au niveau postsecondaire, attribuable à la double cohorte, s'estompera à long terme lorsque les deux groupes auront terminé leurs études.

Comme l'indique le tableau 4, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire suit une tendance similaire à celui des inactifs et diminue à la fin de la période de projection. L'accroissement des inscriptions au cours des premières années est attribuable à la double cohorte. Le nombre d'inscriptions diminue à compter de 2015-16 en raison de l'impact de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire passera de 788 000 en 2002-03 à 755 000 en 2027-28. Il y aura des périodes de croissance et de décroissance au cours de la période de projection.

2. Étudiants participant au Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants participant au PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) a fourni les données pour l'évaluation des besoins des étudiants participant au PCPE pour les trois dernières années de prêt. Ces données ont servi à projeter les distributions futures des besoins des étudiants.

Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les ressources englobent le salaire, les actifs et les contributions parentales. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport.

Tableau 5 Besoins moyens des étudiants

Année de prêt	Ressources (\$)	Frais de scolarité (\$)	Autres dépenses (\$)	Total des dépenses (\$)	Besoins moyens des étudiants (\$)	Hausse des
						besoins moyens des étudiants (\$)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) - (1)	
2002-03	6 900	4 600	11 400	16 000	9 100	-
2003-04	6 900	5 100	11 800	16 900	10 000	900
2004-05	6 900	5 300	12 000	17 300	10 400	400
2005-06	7 100	5 400	12 300	17 700	10 600	200
2006-07	7 300	5 600	12 500	18 100	10 800	200
2007-08	7 500	5 800	12 800	18 600	11 100	300
2008-09	7 700	6 100	13 100	19 200	11 400	300
2009-10	8 000	6 400	13 400	19 800	11 800	400
2010-11	8 300	6 700	13 700	20 400	12 200	400
2011-12	8 600	7 100	14 100	21 200	12 600	400
2012-13	8 900	7 500	14 500	21 900	13 100	500
2013-14	9 200	7 900	14 900	22 800	13 600	500
2014-15	9 600	8 400	15 300	23 700	14 100	500
2015-16	10 000	8 900	15 700	24 600	14 700	600
2016-17	10 400	9 400	16 200	25 600	15 300	600
2017-18	10 800	10 000	16 700	26 700	15 900	600
2018-19	11 200	10 600	17 200	27 800	16 500	600
2019-20	11 700	11 200	17 700	28 900	17 200	700
2020-21	12 200	11 900	18 200	30 100	18 000	800
2021-22	12 700	12 600	18 800	31 400	18 700	700
2022-23	13 200	13 400	19 300	32 700	19 500	800
2023-24	13 700	14 200	19 900	34 100	20 400	900
2024-25	14 300	15 000	20 500	35 600	21 200	800
2025-26	14 900	15 900	21 100	37 100	22 200	1 000
2026-27	15 500	16 900	21 800	38 700	23 200	1 000
2027-28	16 100	17 900	22 400	40 300	24 200	1 000

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens. En moyenne, les besoins d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. Les deux raisons qui expliquent cette hausse sont décrites ci-dessous.

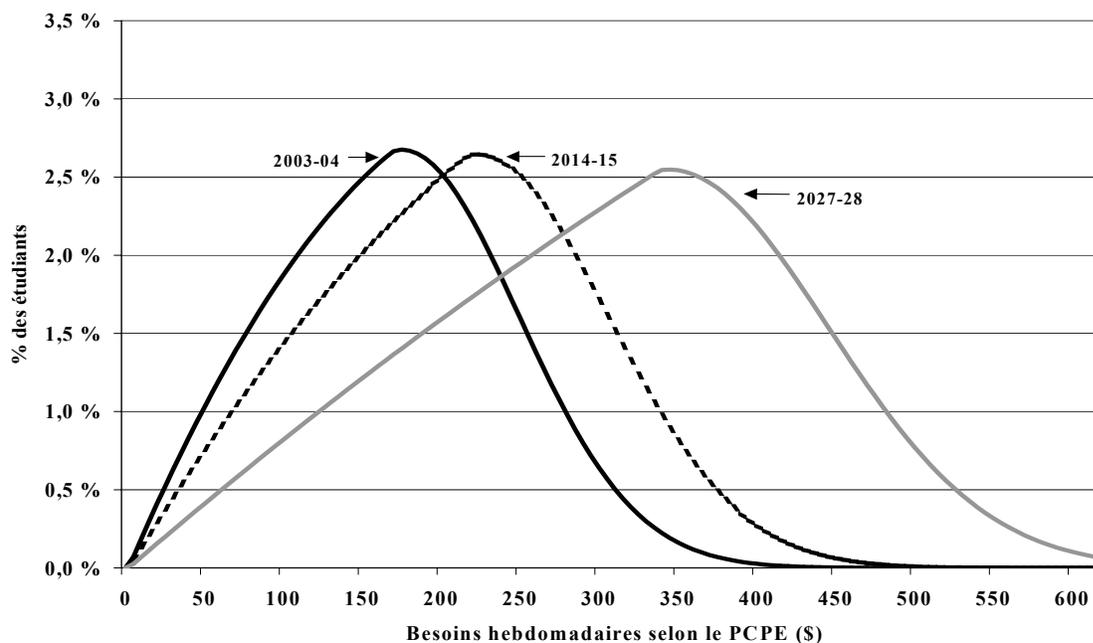
Premièrement, les frais de scolarité sont indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation, tandis que les salaires augmentent moins rapidement, soit à un taux d'indexation de 1,1 % au dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 4 600 \$ en 2002-03 à 17 900 \$ en 2027-28. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 67 à 111 % d'ici 2027-28. La hausse des frais de scolarité est la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants.

Deuxièmement, le total des dépenses moyennes par étudiant admissible est initialement beaucoup plus élevé que les ressources. Les dépenses moyennes sont de l'ordre de 16 000 \$ par année comparativement à des ressources moyennes de seulement 6 900 \$ en 2002-03. Les ressources comptent pour environ 40 % du total des dépenses pendant la période de projection de 25 ans. En appliquant le même pourcentage d'augmentation aux deux éléments, l'augmentation en dollar est plus grande pour les dépenses totales que pour les ressources.

L'exemption du revenu gagné en cours d'études aux fins du PCPE est modifiée à compter de l'année de prêt 2003-04. Auparavant, un étudiant pouvait gagner jusqu'à 600 \$ pendant sa période d'études sans que cela ne se répercute sur le montant de son prêt. En 2003-04, le montant exempté du revenu en cours d'études passera à 50 \$ par semaine, soit 1 700 \$ pour une période d'étude type de 34 semaines. Autrement dit, les étudiants participant au PCPE pourront gagner jusqu'à 50 \$ par semaine d'étude sans que cela n'ait d'incidence sur les ressources prises en compte et donc, sur l'évaluation de leurs besoins aux fins du PCPE. L'analyse des ressources de l'étudiant aux fins du présent rapport tient compte de ce changement. Comme l'indique le tableau 5, le niveau des ressources ne change pas pour l'année de prêt 2002-03 et les deux premières années de projection. Cela s'explique par la modification de l'exemption des ressources. Les ressources devraient augmenter en raison de la progression des salaires réels. Toutefois, dans les faits, les ressources évaluées restent relativement stables dans un premier temps lorsque le montant d'exemption du revenu augmente.

L'analyse des données pour l'évaluation des besoins fournies par RHDC montre que les besoins des étudiants participant au PCPE suivent de près une courbe de distribution normale. On obtient une meilleure correspondance en modifiant légèrement la courbe normale. Les changements apportés à la courbe normale sont décrits à l'annexe 3. Les courbes des besoins pour les 25 prochaines années ont été projetées en utilisant les propriétés de la loi normale et la projection de l'augmentation des besoins sur 25 ans indiquée au tableau 5.

Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants participant au PCPE



Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants participant au PCPE pour trois années de la période de projection de 25 ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE. Par exemple, si l'aire sous la courbe des besoins pour 2004-05 était 2 % plus grande que celle sous la courbe des besoins pour 2003-04, la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE aurait augmenté de 2 %. Ce nombre représente la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire et qui empruntent au PCPE.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. On prévoit que les participants se déplaceront vers la droite du sommet à mesure que leurs besoins augmenteront.

Le graphique 2 montre que la proportion de participants qui ont de petits prêts (c.-à-d. de faibles besoins aux fins du PCPE), moins de 60 \$ par semaine par exemple, diminue au cours de la période de projection. Ceci est dû à l'augmentation rapide de la proportion globale d'étudiants qui empruntent au PCPE, tandis que le nombre d'étudiants ayant de petits prêts diminue

légèrement au fil du temps en raison d'une forte hausse des besoins. Par conséquent, la proportion des étudiants avec petits prêts diminuera avec le temps.

Le tableau 6 indique l'évolution des bénéficiaires de prêts pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE devrait augmenter de 42,1 % à 65,6 %, ce qui correspond à 164 000 étudiants de plus. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmentera de 332 000 en 2002-03 à 496 000 en 2027-28. Il y a une forte augmentation du nombre d'étudiants au PCPE en 2003-04, de 332 000 à 366 000, causée par la double cohorte en Ontario.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants inscrits au niveau postsecondaire (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2002-03	788	42,1	332	-	0,0
2003-04	840	43,6	366	35	10,5
2004-05	842	44,3	373	6	1,8
2005-06	827	44,5	368	-5	-1,3
2006-07	811	44,7	363	-5	-1,4
2007-08	809	45,4	367	5	1,3
2008-09	820	46,0	378	11	2,9
2009-10	829	46,8	388	10	2,7
2010-11	835	47,5	397	9	2,3
2011-12	835	48,4	404	7	1,8
2012-13	838	49,2	412	8	2,1
2013-14	844	50,1	423	10	2,5
2014-15	848	50,9	431	9	2,1
2015-16	834	51,8	433	1	0,3
2016-17	814	52,7	428	-4	-1,0
2017-18	797	53,6	427	-1	-0,3
2018-19	779	54,5	424	-3	-0,6
2019-20	773	55,5	429	5	1,1
2020-21	770	56,4	434	5	1,1
2021-22	762	57,5	438	4	0,8
2022-23	758	58,5	443	5	1,2
2023-24	756	59,8	452	9	2,1
2024-25	756	61,3	463	11	2,4
2025-26	757	62,7	474	11	2,4
2026-27	756	64,2	485	11	2,3
2027-28	755	65,6	496	11	2,2

3. Nouveaux prêts émis

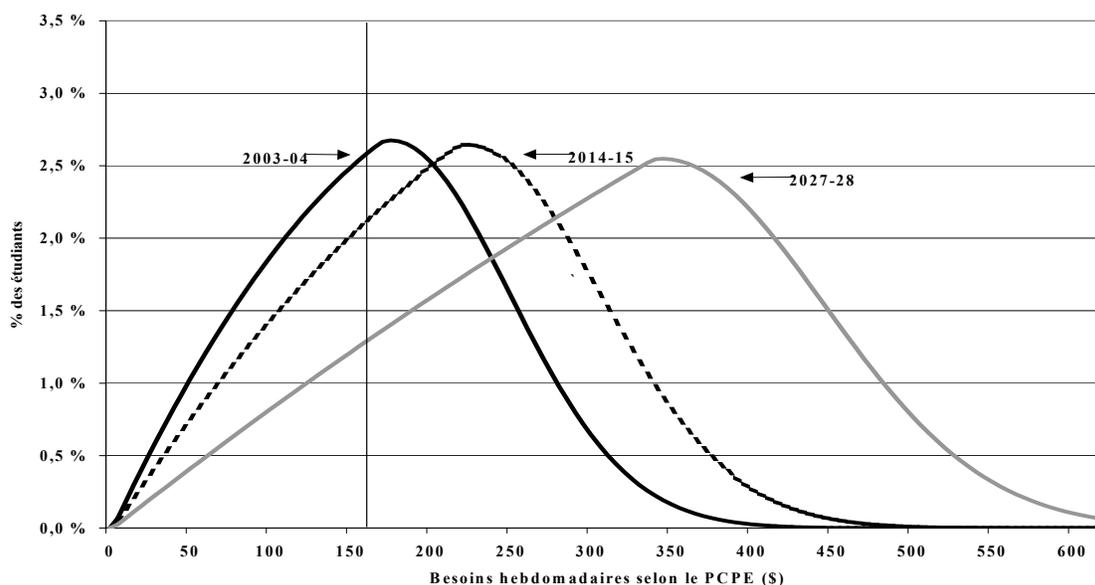
La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux

deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins accrus des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 5 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 9 100 \$ en 2002-03 à 24 200 \$ en 2027-28. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de 25 ans puisqu'il est estimé que le nombre d'étudiants participant au PCPE grimpera de 164 000.

Deuxièmement, un pourcentage plus important d'étudiants atteindront la limite de prêt puisque cette dernière est fixée à 165 \$ par semaine pour la période de 25 ans. D'après le tableau 7, le pourcentage des étudiants à la limite passe de 46,9 % à 85,7 %. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. La limite de 165 \$ freine la progression des nouveaux prêts émis puisque les étudiants qui reçoivent déjà le prêt maximal ne peuvent recevoir un montant plus élevé.

Graphique 3 Courbes des besoins des étudiants participant au PCPE et limite de prêt



Le graphique 3 est identique au graphique 2, sauf qu'un trait vertical indique les besoins évalués à 165 \$ par semaine, soit la limite de prêt du PCPE. Tous les étudiants qui se situent à droite de cette ligne ne recevront que le montant correspondant à la limite de prêt. Ceux dont les besoins ne dépassent pas 165 \$ par semaine peuvent recevoir un prêt dont le montant correspond au total de leurs besoins. Le graphique 3 confirme l'information du tableau 7 à l'effet que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection. La limite de prêt freine la progression du total des nouveaux prêts émis. Même si les besoins augmentent rapidement, la limite de prêt ne varie pas. Par conséquent, le total des nouveaux prêts émis augmentera moins vite que les besoins des étudiants participant au PCPE.

Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

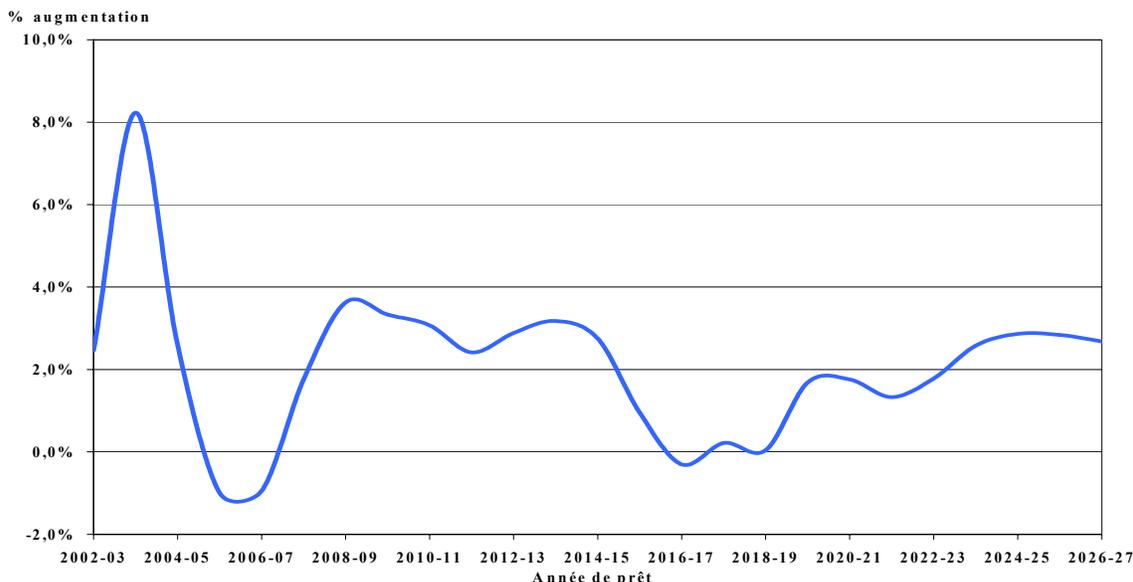
Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions \$)	Augmentation (%)	Étudiants participant au PCPE (en milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2002-03	9 098	-	46,9	1 549	-	332	-	4 670	-
2003-04	10 025	10,2	51,9	1 677	8,2	366	10,5	4 575	-2,0
2004-05	10 367	3,4	53,6	1 720	2,6	373	1,8	4 613	0,8
2005-06	10 557	1,8	54,4	1 703	-1,0	368	-1,3	4 630	0,4
2006-07	10 811	2,4	55,5	1 687	-0,9	363	-1,4	4 654	0,5
2007-08	11 095	2,6	56,6	1 717	1,8	367	1,3	4 677	0,5
2008-09	11 414	2,9	58,2	1 779	3,6	378	2,9	4 710	0,7
2009-10	11 768	3,1	59,6	1 839	3,3	388	2,7	4 738	0,6
2010-11	12 159	3,3	61,3	1 895	3,1	397	2,3	4 774	0,8
2011-12	12 594	3,6	62,8	1 941	2,4	404	1,8	4 805	0,7
2012-13	13 060	3,7	64,7	1 997	2,9	412	2,1	4 843	0,8
2013-14	13 559	3,8	66,3	2 060	3,2	423	2,5	4 875	0,7
2014-15	14 093	3,9	67,9	2 117	2,8	431	2,1	4 908	0,7
2015-16	14 661	4,0	69,5	2 137	1,0	433	0,3	4 941	0,7
2016-17	15 258	4,1	71,1	2 131	-0,3	428	-1,0	4 974	0,7
2017-18	15 885	4,1	72,5	2 136	0,2	427	-0,3	5 002	0,6
2018-19	16 543	4,1	74,1	2 137	0,0	424	-0,6	5 034	0,6
2019-20	17 233	4,2	75,5	2 173	1,7	429	1,1	5 061	0,5
2020-21	17 959	4,2	77,0	2 211	1,8	434	1,1	5 092	0,6
2021-22	18 721	4,2	78,3	2 240	1,3	438	0,8	5 117	0,5
2022-23	19 522	4,3	79,8	2 280	1,8	443	1,2	5 146	0,6
2023-24	20 364	4,3	81,1	2 339	2,6	452	2,1	5 170	0,5
2024-25	21 249	4,3	82,3	2 406	2,9	463	2,4	5 195	0,5
2025-26	22 181	4,4	83,5	2 474	2,8	474	2,4	5 217	0,4
2026-27	23 161	4,4	84,6	2 541	2,7	485	2,3	5 239	0,4
2027-28	24 192	4,5	85,7	2 607	2,6	496	2,2	5 259	0,4

Le tableau 7 indique l'augmentation du total des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 1 549 millions de dollars en 2002-03 à 2 607 millions en 2027-28, soit une progression moyenne de 2,1 % par année. Le ratio des nouveaux prêts émis au nombre d'étudiants participant au PCPE donne le montant moyen des prêts par étudiant. Le tableau 7 indique le pourcentage d'augmentation des nouveaux prêts émis et du nombre d'étudiants participant au PCPE. L'écart entre ces deux données reflète la progression approximative du montant des prêts moyens. Par exemple, pour l'année de prêt 2010-11, le montant des nouveaux prêts émis augmente de 3,1 %, tandis que le nombre d'étudiants participant au PCPE progresse de 2,3 %. Cette même année, le montant des prêts moyens augmente de 0,8 %, ce qui correspond environ à l'écart entre ces deux données.

Le graphique 4 illustre la progression annuelle du total des nouveaux prêts émis pendant la période de projection. Au cours de ces 25 ans, le montant total des nouveaux prêts augmente de 2,1 % par année en moyenne. Cela est principalement attribuable à la forte augmentation des besoins moyens des étudiants (qui passent de 9 100 \$ à 24 200 \$, comme l'indique le tableau 5), ce qui a pour effet de faire augmenter le nombre d'étudiants participant au PCPE. La croissance annuelle moyenne des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants participant au PCPE représente 1,6 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 0,5 %. Le niveau

constant de la limite de prêt explique le faible taux d'augmentation du montant moyen des prêts. Le graphique 4 montre que l'élimination de la 13^e année en Ontario fait passer le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à 8,2 % en 2003-04, mais n'a aucune incidence sur le taux de croissance à long terme.

Graphique 4 Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis



L'augmentation des nouveaux prêts émis s'explique par l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles dû à la progression de leurs besoins. Le montant moyen des prêts est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Un scénario montrant l'effet du relèvement de la limite de prêt est présenté à l'annexe 4. Ce test de sensibilité mesure l'effet d'une augmentation ponctuelle de la limite de prêt de 45 \$ à compter de l'année de prêt 2005-06, ce qui fait passer la limite de prêt à 210 \$. La limite demeure à ce niveau par la suite. Dans le budget de 2004, le gouvernement fédéral a annoncé que la limite de prêt du PCPE sera augmentée à 210 \$ à compter de l'année de prêt 2005-06. Le scénario inclus à l'annexe 4 à cet effet montre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite des prêts est relevée, reflétant ainsi l'évolution des besoins des étudiants.

C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants de niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent aux prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Il est à noter que les prêts en défaut sont exclus des projections des portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés. À la date d'évaluation, les

prêts en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisaient 1,5 milliards de dollars (principal et intérêt). Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut. Cette procédure n'est pas incluse dans le présent rapport.

Les projections des portefeuilles des prêts garantis et à risques partagés sont présentées au tableau 8. Ces projections utilisent les distributions de consolidation et les distributions de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. L'hypothèse sur le taux brut de défaut de paiement est de 22,0 % et est combinée à un taux de recouvrement de 50,5 %. Le portefeuille du régime de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des dix prochaines années, tandis que celui des prêts à risques partagés sera éliminé quatre ans plus tard.

Tableau 8 Régimes de prêts garantis et à risques partagés (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts garantis			Prêts à risques partagés		
	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total
2003	67	484	551	824	4 384	5 208
2004	21	336	357	597	3 893	4 490
2005	-	226	226	428	3 356	3 784
2006	-	140	140	277	2 801	3 078
2007	-	89	89	133	2 251	2 384
2008	-	54	54	-	1 740	1 740
2009	-	31	31	-	1 187	1 187
2010	-	16	16	-	764	764
2011	-	8	8	-	468	468
2012	-	3	3	-	290	290
2013	-	1	1	-	187	187
2014	-	-	-	-	115	115
2015	-	-	-	-	63	63
2016	-	-	-	-	27	27
2017	-	-	-	-	6	6
2018	-	-	-	-	-	-

En vertu du régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision pour les prêts émis à titre de dépenses de programme puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du programme, car elle tient compte immédiatement de la perte future sur les prêts émis.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection de prêts en défaut, qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les réserves pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement net de recouvrement et la réserve pour réduction de la dette en cours de remboursement pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille en vertu du régime des prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est évaluée à l'aide des distributions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Le taux brut de défaut pour le régime des prêts directs s'élève à 20,0 % plutôt que 22,0 %, parce que la définition de « prêt en défaut » a été modifiée en vertu du régime des prêts directs. Un prêt est réputé en défaut lorsqu'aucun versement n'a été

reçu au cours des 270 derniers jours, comparativement à 90 jours antérieurement. Le taux de recouvrement s'établit à 45,5 %.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et réserves (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts en cours				Réserve pour		
	Prêts pendant les études	de remboursement	Prêts en défaut	Total*	Créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
2003	2 797	1 318	213	4 329	518	4	32
2004	3 191	2 136	391	5 717	698	14	44
2005	3 468	3 053	501	7 023	870	30	56
2006	3 612	3 941	634	8 187	1 025	52	68
2007	3 673	4 757	781	9 211	1 166	80	78
2008	3 736	5 487	930	10 153	1 295	115	86
2009	3 832	6 156	1 072	11 061	1 415	153	91
2010	3 941	6 781	1 201	11 923	1 524	194	95
2011	4 053	7 408	1 316	12 777	1 623	235	97
2012	4 160	7 921	1 418	13 499	1 713	276	99
2013	4 275	8 379	1 508	14 162	1 797	317	100
2014	4 401	8 800	1 587	14 788	1 874	355	102
2015	4 527	9 191	1 656	15 374	1 946	391	104
2016	4 618	9 541	1 719	15 877	2 011	422	106
2017	4 663	9 838	1 776	16 278	2 067	449	107
2018	4 694	10 069	1 831	16 595	2 115	472	108
2019	4 712	10 259	1 882	16 853	2 156	494	109
2020	4 758	10 412	1 927	17 097	2 194	513	109
2021	4 819	10 555	1 966	17 339	2 231	530	110
2022	4 882	10 689	2 001	17 572	2 265	545	110
2023	4 956	10 818	2 033	17 806	2 299	559	110
2024	5 054	10 950	2 063	18 066	2 336	571	110
2025	5 174	11 097	2 091	18 363	2 376	582	111
2026	5 308	11 272	2 121	18 701	2 420	592	112
2027	5 447	11 478	2 152	19 078	2 467	602	114
2028	5 590	11 714	2 187	19 492	2 519	611	115

* Le montant total des prêts aux étudiants pendant les études et en cours de remboursement, y compris les prêts en défaut, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, tel que mentionné à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Au 31 juillet 2003, le portefeuille des prêts directs s'élevait à 4 329 millions de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 (1 570 millions de dollars), 2001-02 (1 512 millions de dollars) et 2002-03 (1 549 millions de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces trois années, puis réduits des remboursements estimés au cours des années de prêt 2001-02 et 2002-03. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille des prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 10,0 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2027-28, il totalisera 19,5 milliards de dollars. Tous les calculs sont effectués avec une limite de prêt constante de 165 \$ par semaine et tout relèvement de ce plafond augmentera la valeur du portefeuille de prêts.

Le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts en défaut et la réserve pour créances irrécouvrables – principal en vertu du régime des prêts directs.

Tableau 10 Prêts en défaut et réserve pour créances irrécouvrables – principal (millions \$)

Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Réserve pour créances irrécouvrables - principal			
	Solde au 1 ^{er} août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiations	Solde au 31 juillet	Réserve au 1 ^{er} août	Nouvelle provision*	Radiations	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) – (3 + 4)	(1)	(2)	(3)	(1 + 2) – (3)
2002-03	2	220	4	5	213	348	175	5	518
2003-04	213	212	25	10	391	518	189	10	698
2004-05	391	173	39	23	501	698	194	23	870
2005-06	501	219	49	37	634	870	192	37	1 025
2006-07	634	257	60	50	781	1 025	191	50	1 166
2007-08	781	288	74	65	930	1 166	194	65	1 295
2008-09	930	310	87	81	1 072	1 295	201	81	1 415
2009-10	1 072	328	100	99	1 201	1 415	208	99	1 524
2010-11	1 201	342	112	115	1 316	1 524	214	115	1 623
2011-12	1 316	354	123	129	1 418	1 623	219	129	1 713
2012-13	1 418	365	133	142	1 508	1 713	226	142	1 797
2013-14	1 508	376	142	155	1 587	1 797	233	155	1 874
2014-15	1 587	386	150	167	1 656	1 874	239	167	1 946
2015-16	1 656	398	158	176	1 719	1 946	242	176	2 011
2016-17	1 719	409	166	186	1 776	2 011	241	186	2 067
2017-18	1 776	419	171	193	1 831	2 067	241	193	2 115
2018-19	1 831	427	176	200	1 882	2 115	241	200	2 156
2019-20	1 882	433	180	207	1 927	2 156	246	207	2 194
2020-21	1 927	437	185	213	1 966	2 194	250	213	2 231
2021-22	1 966	442	188	219	2 001	2 231	253	219	2 265
2022-23	2 001	447	192	224	2 033	2 265	258	224	2 299
2023-24	2 033	452	195	228	2 063	2 299	264	228	2 336
2024-25	2 063	458	198	232	2 091	2 336	272	232	2 376
2025-26	2 091	465	200	236	2 121	2 376	280	236	2 420
2026-27	2 121	474	203	239	2 152	2 420	287	239	2 467
2027-28	2 152	484	207	243	2 187	2 467	295	243	2 519

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Comme reflété au tableau 10, au cours de l'année de prêt 2002-03 et au cours des premiers mois de 2003-04, un montant important de prêts a fait défaut. Il est primordial que cette situation soit analysée pour en déterminer les causes. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal demeure toutefois le même que dans les rapports précédents. Les données ne sont pas suffisantes présentement pour confirmer une nouvelle tendance, mais la situation sera surveillée dans les prochaines années. Pour procéder à une évaluation actuarielle du PCPE, la qualité des données est d'une importance capitale. Par conséquent, les données doivent être complètes, précises et appropriées pour permettre d'effectuer l'évaluation. Bien qu'il puisse être difficile d'obtenir des données qui respectent ces caractéristiques, il est important de mettre l'accent sur l'obtention de données de qualité supérieure. À cet effet, l'analyse des données administratives doit être approfondie, en particulier en ce qui concerne les nouveaux prêts directs en défaut et les recouvrements ultérieurs.

La réserve pour créances irrécouvrables – principal est réduite lorsqu'il y a radiation. L'hypothèse utilisée aux fins des radiations est une distribution sur 15 ans, comme indiqué à l'annexe 3. Cette distribution est basée sur les radiations pour le régime de prêts garantis au cours des 15 dernières années.

La réserve pour créances irrécouvrables – principal augmentera rapidement pour atteindre 2,5 milliards de dollars en 2027-28. En pourcentage du portefeuille total des prêts directs, elle passe de 12,0 % en 2002-03 à un niveau stable à long terme d'environ 13 %.

En accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut « irrécouvrables ». Une nouvelle provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais récupéré. L'hypothèse de radiation de l'intérêt est la même que pour le principal et la distribution des recouvrements correspond à une moyenne pondérée des distributions des recouvrements du principal des prêts en défaut hâtifs et tardifs.

La réserve pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables correspond à la somme des produits de la multiplication des intérêts en cours et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut.

Le taux de provision est établi à 20 % pour le principal et les intérêts en défaut dans l'année du défaut. Ce taux de provision augmente chaque année selon la distribution des recouvrements, comme présenté à l'annexe 3. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié en moyenne au cours de l'année suivante. La variation de la provision d'une année donnée et du solde de la provision de l'année précédente est comptabilisée à titre de dépenses annuelles. La provision au 31 juillet 2003 correspond à la somme de la provision calculée sur les comptes recouvrables (3 millions de dollars) et la provision calculée sur les comptes irrécouvrables non radiés (1 million de dollars) et totalise 4 millions de dollars. Dans les Comptes publics, DSC utilisera cette méthode pour calculer la réserve requise au 31 mars 2004 de même que la dépense annuelle à titre de provision.

Tableau 11 Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt (millions \$)

Année de prêt	Réserve au 1^{er} août	Radiations	Réserve au 31 juillet	Dépense de l'année
	(1)	(2)	(3)	(3) - (1-2)
2002-03	-	-	4	4
2003-04	4	1	14	11
2004-05	14	2	30	17
2005-06	30	3	52	25
2006-07	52	6	80	34
2007-08	80	10	115	44
2008-09	115	16	153	54
2009-10	153	23	194	64
2010-11	194	32	235	73
2011-12	235	42	276	83
2012-13	276	50	317	91
2013-14	317	59	355	98
2014-15	355	69	391	104
2015-16	391	78	422	109
2016-17	422	86	449	113
2017-18	449	94	472	117
2018-19	472	99	494	120
2019-20	494	104	513	123
2020-21	513	109	530	126
2021-22	530	113	545	128
2022-23	545	117	559	130
2023-24	559	120	571	132
2024-25	571	123	582	134
2025-26	582	126	592	136
2026-27	592	129	602	138
2027-28	602	131	611	140

Le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du régime de prêts directs.

Tableau 12 Réserve pour RDR (millions \$)

Année de prêt	Réserve au 1 ^{er} août	Provision*	Coût de RDR	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)
2002-03	22	11	-	32
2003-04	32	12	-	44
2004-05	44	12	-	56
2005-06	56	12	-	68
2006-07	68	12	2	78
2007-08	78	12	4	86
2008-09	86	12	7	91
2009-10	91	13	9	95
2010-11	95	13	11	97
2011-12	97	14	12	99
2012-13	99	14	12	100
2013-14	100	14	13	102
2014-15	102	15	13	104
2015-16	104	15	13	106
2016-17	106	15	14	107
2017-18	107	15	14	108
2018-19	108	15	14	109
2019-20	109	15	15	109
2020-21	109	15	15	110
2021-22	110	16	16	110
2022-23	110	16	16	110
2023-24	110	16	16	110
2024-25	110	17	16	111
2025-26	111	17	16	112
2026-27	112	18	16	114
2027-28	114	18	17	115

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Le taux de provision pour RDR (0,7 %) est le même que dans le rapport précédent. Comparativement au portefeuille total, la réserve pour RDR diminue au cours de la période de projection pour passer de 0,8 % à 0,6 %.

Conformément au budget fédéral de 2003, les dispositions pour RDR ont été bonifiées en date du 1^{er} août 2003. Avant cette modification, la RDR était limitée au moins élevé de 50 % du principal et de 10 000 \$. Parmi les améliorations, citons l'élimination du plafond de 50 %, et l'ajout de deux nouvelles mesures de réduction de 5 000 \$ à l'intention des emprunteurs pour qui il demeure particulièrement difficile, au plan financier, de rembourser leur prêt.

Le taux de la provision pour RDR n'est pas ajusté à la suite de cette modification. Comme l'indiquait le rapport précédent, le taux de la provision était trop élevé par rapport aux dépenses prévues. En tenant compte des améliorations apportées, les dépenses projetées sont maintenant plus près du niveau de la provision.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2003. À partir de l'année de prêt 2016-17, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 10).

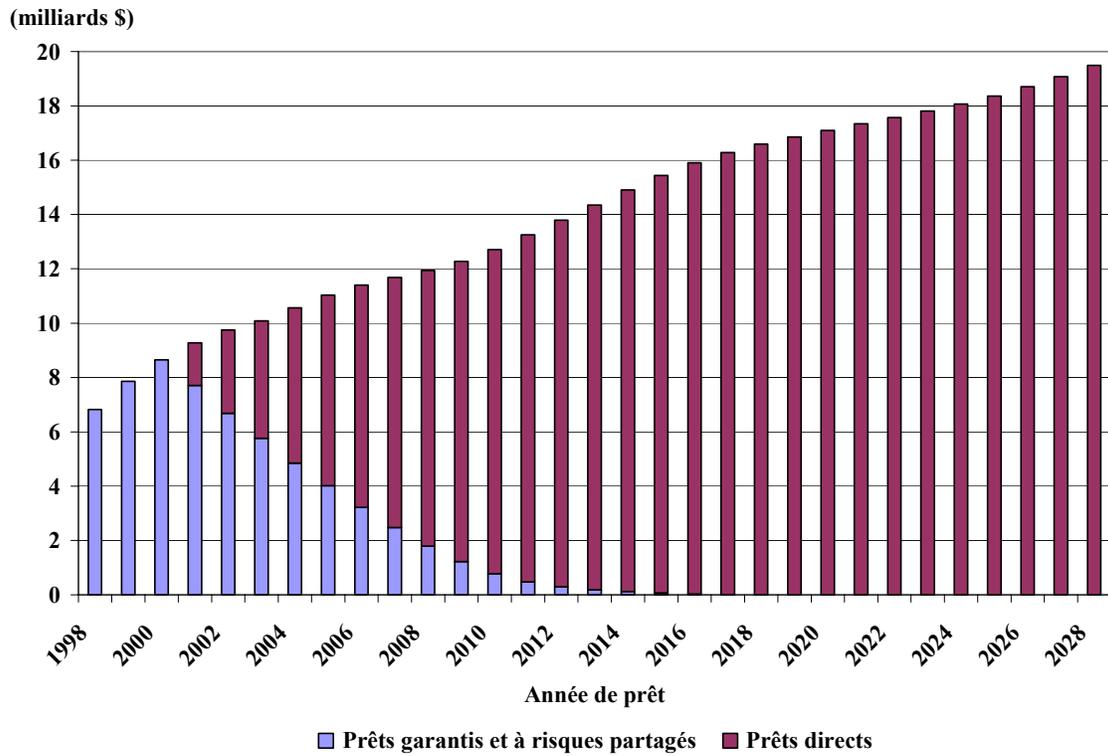
Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2003)¹

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Réserve pour		
					Créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
2003	2 797	1 318	213	4 329	518	4	32
2004	3 129	2 095	383	5 607	685	14	43
2005	3 334	2 936	482	6 751	836	28	54
2006	3 402	3 712	598	7 712	966	49	64
2007	3 387	4 387	720	8 494	1 075	74	72
2008	3 369	4 948	839	9 155	1 168	103	77
2009	3 376	5 423	945	9 744	1 247	135	80
2010	3 388	5 831	1 033	10 252	1 310	167	81
2011	3 398	6 211	1 103	10 711	1 361	197	81
2012	3 397	6 468	1 158	11 024	1 399	225	81
2013	3 398	6 659	1 199	11 255	1 428	252	80
2014	3 401	6 800	1 226	11 426	1 448	275	79
2015	3 397	6 897	1 243	11 537	1 461	293	78
2016	3 364	6 951	1 252	11 568	1 466	307	77
2017	3 299	6 959	1 256	11 514	1 462	318	76
2018	3 224	6 915	1 258	11 397	1 452	324	74
2019	3 142	6 840	1 255	11 237	1 437	329	73
2020	3 080	6 740	1 247	11 067	1 420	332	71
2021	3 029	6 633	1 236	10 897	1 402	333	69
2022	2 979	6 522	1 221	10 722	1 382	333	67
2023	2 936	6 409	1 204	10 549	1 362	331	65
2024	2 907	6 298	1 186	10 391	1 343	328	63
2025	2 889	6 197	1 168	10 254	1 327	325	62
2026	2 877	6 111	1 150	10 138	1 312	321	61
2027	2 867	6 042	1 133	10 042	1 299	317	60
2028	2 857	5 986	1 118	9 961	1 287	312	59

¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2003 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2003.

Le graphique 5 illustre la projection du portefeuille de prêts. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

Graphique 5 Projection du portefeuille de prêts



D. Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leur période d'étude et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt.

Tableau 14 Dépenses liées aux étudiants (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Dépense pour exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
2002-03	121,8	14,0	10,8	39,0	59,4	9,0	75,5	329,6
2003-04	133,3	23,8	11,7	25,7	40,2	11,2	76,9	322,8
2004-05	145,5	35,4	12,0	18,1	27,2	14,5	78,5	331,2
2005-06	154,6	46,2	11,9	11,8	18,6	16,3	80,1	339,4
2006-07	161,6	54,9	11,8	5,4	13,1	14,4	81,8	343,1
2007-08	168,6	61,5	12,0	-	10,2	10,1	83,7	346,0
2008-09	177,3	66,4	12,5	-	6,9	6,1	85,6	354,7
2009-10	186,7	69,7	12,9	-	3,8	3,4	87,7	364,2
2010-11	196,7	72,9	13,3	-	1,9	2,2	90,0	377,0
2011-12	206,7	76,1	13,6	-	0,8	1,8	92,4	391,4
2012-13	217,3	79,5	14,0	-	0,3	1,6	94,9	407,6
2013-14	229,1	83,0	14,4	-	0,1	0,7	97,6	424,9
2014-15	240,5	86,7	14,8	-	0,0	0,2	100,5	442,8
2015-16	243,9	89,7	15,0	-	0,0	0,0	103,5	452,1
2016-17	246,4	92,1	14,9	-	-	0,0	106,6	460,0
2017-18	248,1	94,0	14,9	-	-	0,0	109,8	466,8
2018-19	249,1	95,3	15,0	-	-	-	113,1	472,5
2019-20	251,4	96,3	15,2	-	-	-	116,5	479,4
2020-21	254,6	97,1	15,5	-	-	-	120,0	487,2
2021-22	257,9	98,0	15,7	-	-	-	123,6	495,2
2022-23	261,8	99,1	16,0	-	-	-	127,3	504,2
2023-24	266,9	100,3	16,4	-	-	-	131,2	514,8
2024-25	273,2	101,9	16,8	-	-	-	135,1	527,0
2025-26	280,2	103,8	17,3	-	-	-	139,1	540,5
2026-27	287,6	106,0	17,8	-	-	-	143,3	554,7
2027-28	295,1	108,6	18,2	-	-	-	147,6	569,6

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de dispense de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

Tableau 15 Risques pour le gouvernement (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés			Prêts garantis	Dispense de prêt	Total
	Provision pour créances irrécouvrables		Prime de risque	Rachat	Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
	Principal	Intérêt						
2002-03	175,1	3,7	23,4	6,1	2,2	38,6	7,8	256,8
2003-04	189,5	11,1	11,7	6,2	2,9	26,2	12,7	260,4
2004-05	194,4	17,1	8,8	5,4	3,7	18,5	13,2	261,0
2005-06	192,5	25,1	7,8	4,6	5,6	12,0	13,5	261,0
2006-07	190,7	34,3	7,5	3,8	7,4	7,0	13,7	264,4
2007-08	194,0	44,2	6,9	3,0	8,7	4,4	13,8	275,0
2008-09	201,3	54,5	-	2,2	7,9	2,7	14,0	282,6
2009-10	207,8	64,0	-	1,5	6,7	1,6	14,4	295,9
2010-11	214,1	73,5	-	0,9	5,5	0,8	14,9	309,8
2011-12	219,3	82,6	-	0,6	4,3	0,4	15,5	322,6
2012-13	225,6	90,7	-	0,4	3,1	0,1	16,1	336,0
2013-14	232,8	97,9	-	0,2	2,3	0,0	16,7	349,9
2014-15	239,2	104,4	-	0,1	1,5	-	17,3	362,5
2015-16	241,5	109,4	-	0,1	0,9	-	17,8	369,7
2016-17	240,8	113,1	-	0,0	0,6	-	18,2	372,7
2017-18	241,3	116,8	-	-	0,3	-	18,5	376,9
2018-19	241,4	120,2	-	-	0,2	-	18,7	380,6
2019-20	245,5	123,2	-	-	0,1	-	19,0	387,8
2020-21	249,8	125,8	-	-	0,0	-	19,2	394,9
2021-22	253,1	128,2	-	-	0,0	-	19,5	400,9
2022-23	257,7	130,4	-	-	-	-	19,7	407,9
2023-24	264,3	132,4	-	-	-	-	20,0	416,8
2024-25	271,9	134,3	-	-	-	-	20,4	426,6
2025-26	279,6	136,1	-	-	-	-	20,8	436,5
2026-27	287,1	137,9	-	-	-	-	21,2	446,2
2027-28	294,6	139,9	-	-	-	-	21,7	456,1

En vertu du régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes récupérées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au régime de prêts à risques partagés.

Dans le régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de retransférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouverts à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme récupérée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

3. Administration

Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services.

Tableau 16 Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Administration générale	Dépenses totales d'administration
	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement		
2002-03	0,8	1,6	13,0	116,4	131,8
2003-04	5,2	2,7	11,8	115,7	135,4
2004-05	8,5	3,7	10,6	114,7	137,5
2005-06	10,5	4,4	9,2	115,8	139,9
2006-07	13,5	5,0	7,8	119,2	145,5
2007-08	16,8	5,3	6,5	122,8	151,4
2008-09	20,1	5,2	5,2	126,8	157,3
2009-10	23,4	4,7	4,0	131,1	163,3
2010-11	26,6	4,0	2,9	135,9	169,4
2011-12	29,6	3,2	1,7	140,9	175,5
2012-13	32,5	2,5	1,1	146,3	182,4
2013-14	35,2	1,8	0,7	152,1	189,9
2014-15	37,8	1,3	0,5	158,3	198,0
2015-16	40,4	0,9	0,4	164,9	206,5
2016-17	42,9	0,6	0,2	171,7	215,4
2017-18	44,1	0,4	0,1	178,8	223,3
2018-19	45,5	0,2	0,1	186,2	231,9
2019-20	46,9	0,1	0,0	193,9	240,9
2020-21	48,1	0,1	0,0	201,9	250,0
2021-22	49,1	0,0	-	210,2	259,4
2022-23	50,1	0,0	-	218,9	269,0
2023-24	50,9	-	-	228,0	278,9
2024-25	51,8	-	-	237,4	289,1
2025-26	52,6	-	-	247,2	299,8
2026-27	53,4	-	-	257,4	310,8
2027-28	54,3	-	-	268,0	322,3

4. Autres dépenses

Certaines dépenses ne peuvent être réparties entre les régimes. Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

Tableau 17 Résumé des dépenses (millions \$)

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Frais d'administration versés aux provinces	Dépenses totales d'administration	Dépenses totales
2002-03	329,6	256,8	130,3	8,3	131,8	856,8
2003-04	322,8	260,4	160,0	8,4	135,4	886,9
2004-05	331,2	261,0	150,3	8,6	137,5	888,5
2005-06	339,4	261,0	124,0	8,8	139,9	873,0
2006-07	343,1	264,4	127,0	9,1	145,5	889,0
2007-08	346,0	275,0	127,5	9,4	151,4	909,2
2008-09	354,7	282,6	126,6	9,7	157,3	930,8
2009-10	364,2	295,9	123,7	10,0	163,3	957,1
2010-11	377,0	309,8	127,5	10,3	169,4	994,0
2011-12	391,4	322,6	130,8	10,7	175,5	1 031,1
2012-13	407,6	336,0	134,0	11,1	182,4	1 071,2
2013-14	425,0	350,0	137,7	11,6	189,9	1 114,0
2014-15	442,8	362,5	141,2	12,1	198,0	1 156,5
2015-16	452,1	369,7	144,7	12,6	206,5	1 185,6
2016-17	460,0	372,7	145,5	13,1	215,4	1 206,7
2017-18	466,8	376,9	144,7	13,6	223,3	1 225,5
2018-19	472,5	380,6	145,4	14,2	231,9	1 244,6
2019-20	479,4	387,8	144,3	14,8	240,9	1 267,2
2020-21	487,2	394,9	143,9	15,4	250,0	1 291,4
2021-22	495,2	400,9	143,7	16,0	259,4	1 315,3
2022-23	504,2	407,9	144,0	16,7	269,0	1 341,7
2023-24	514,8	416,8	144,8	17,4	278,9	1 372,6
2024-25	527,0	426,6	147,0	18,1	289,1	1 407,8
2025-26	540,5	436,5	150,4	18,8	299,8	1 445,9
2026-27	554,7	446,2	154,3	19,6	310,8	1 485,6
2027-28	569,6	456,1	159,4	20,4	322,3	1 527,8

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 856,8 millions de dollars en 2002-03 à 1,5 milliards de dollars en 2027-28. De 2002-03 à 2027-28, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,3 % par année.

5. Revenus totaux

Dans le tableau 18, les revenus pour le régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement. Dans le rapport précédent, l'intérêt sur les prêts en défaut étaient accumulés pendant les trois années suivants le défaut et les intérêts recouvrés après cette période de trois ans étaient comptabilisés à titre de revenu. Dans ce rapport, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt en défaut obtienne le statut « irrécouvrable » et les intérêts recouvrés ne sont pas inclus dans les revenus.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 5,0 % par année au cours de la période de projection.

Tableau 18 Revenus totaux (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêt gagné	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt lors du recouvrement	Principal et intérêt lors du recouvrement	
2002-03	93,4	-90,3	3,1	8,4	92,5	104,0
2003-04	158,5	-136,3	22,1	14,4	84,8	121,3
2004-05	230,7	-188,4	42,3	19,7	77,9	140,0
2005-06	312,6	-244,0	68,6	23,9	68,2	160,7
2006-07	397,9	-302,1	95,8	26,9	58,4	181,1
2007-08	482,4	-355,3	127,1	28,7	49,2	205,0
2008-09	566,4	-408,4	158,0	28,0	40,2	226,2
2009-10	642,7	-461,1	181,7	25,5	31,3	238,5
2010-11	716,1	-513,6	202,5	21,9	22,2	246,6
2011-12	788,3	-565,4	222,9	17,4	13,4	253,7
2012-13	852,8	-612,8	239,9	13,4	8,2	261,5
2013-14	913,7	-658,6	255,1	9,8	5,8	270,7
2014-15	972,1	-703,5	268,6	6,9	4,1	279,6
2015-16	1 018,9	-737,7	281,2	4,7	2,8	288,7
2016-17	1 054,8	-761,9	292,9	3,1	1,9	297,8
2017-18	1 083,8	-781,6	302,3	1,9	1,1	305,3
2018-19	1 107,5	-797,4	310,1	1,1	0,7	311,9
2019-20	1 127,3	-811,4	316,0	0,7	0,2	316,9
2020-21	1 144,7	-822,9	321,8	0,3	0,0	322,2
2021-22	1 161,0	-834,3	326,8	0,2	0,0	327,0
2022-23	1 176,4	-845,2	331,2	0,1	-	331,3
2023-24	1 191,4	-856,1	335,3	0,0	-	335,3
2024-25	1 207,3	-867,9	339,3	-	-	339,4
2025-26	1 225,0	-881,3	343,7	-	-	343,7
2026-27	1 245,7	-896,8	348,9	-	-	348,9
2027-28	1 269,4	-914,4	355,0	-	-	355,0

6. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2003 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux données mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme (millions \$)

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2002-03	856,8	104,0	752,8	661,4	91,5
2003-04	886,9	121,3	765,6	726,3	39,3
2004-05	888,5	140,0	748,5	735,8	12,7
2005-06	873,0	160,7	712,4	714,2	-1,8
2006-07	889,0	181,1	707,9	721,7	-13,8
2007-08	909,2	205,0	704,2	727,1	-22,9
2008-09	930,8	226,2	704,7	736,8	-32,1
2009-10	957,1	238,5	718,6	749,8	-31,1
2010-11	994,0	246,6	747,3	773,1	-25,8
2011-12	1 031,1	253,7	777,4	795,4	-18,0
2012-13	1 071,2	261,5	809,7	822,2	-12,5
2013-14	1 114,0	270,7	843,3	853,0	-9,7
2014-15	1 156,5	279,6	876,9	884,2	-7,3
2015-16	1 185,6	288,7	896,9	902,1	-5,2
2016-17	1 206,7	297,8	908,8	912,3	-3,5
2017-18	1 225,5	305,3	920,1	922,3	-2,2
2018-19	1 244,6	311,9	932,8	934,1	-1,3
2019-20	1 267,2	316,9	950,3	951,0	-0,6
2020-21	1 291,4	322,2	969,2	969,5	-0,3
2021-22	1 315,3	327,0	988,3	988,4	-0,1
2022-23	1 341,7	331,3	1 010,4	1 010,5	-0,1
2023-24	1 372,6	335,3	1 037,3	1 037,3	-
2024-25	1 407,8	339,4	1 068,4	1 068,4	-
2025-26	1 445,9	343,7	1 102,2	1 102,2	-
2026-27	1 485,6	348,9	1 136,7	1 136,7	-
2027-28	1 527,8	355,0	1 172,8	1 172,8	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Programme s'élève à 753 millions de dollars. Au cours des cinq prochaines années, le coût net devrait baisser de 6,5 % en raison du retrait progressif des anciens régimes de prêts. Pour le reste de la période de projection, le coût net du Programme augmentera et passera à 1,2 milliards de dollars au cours de l'année de prêt 2027-28. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 1,8 % pour l'ensemble de la période de projection.

En dollars constants de 2003 (tableau 20), le coût du Programme diminuera en moyenne de 1,0 % et passera de 753 millions de dollars pour l'année de prêt 2002-03 à 599 millions de dollars pour l'année de prêt 2027-28.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2003)²

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2002-03	856,8	104,0	752,8	661,4	91,5
2003-04	869,7	118,9	750,7	712,2	38,6
2004-05	854,2	134,6	719,6	707,4	12,2
2005-06	822,4	151,3	671,0	672,8	-1,7
2006-07	819,7	167,0	652,7	665,5	-12,8
2007-08	819,8	184,8	635,0	655,6	-20,6
2008-09	820,0	199,2	620,8	649,0	-28,3
2009-10	822,9	205,0	617,9	644,7	-26,8
2010-11	833,3	206,8	626,5	648,2	-21,6
2011-12	842,0	207,2	634,9	649,6	-14,7
2012-13	851,3	207,9	643,5	653,4	-10,0
2013-14	860,7	209,1	651,6	659,1	-7,5
2014-15	867,9	209,8	658,0	663,6	-5,5
2015-16	863,8	210,4	653,4	657,3	-3,8
2016-17	853,5	210,7	642,9	645,4	-2,5
2017-18	841,6	209,7	631,9	633,4	-1,5
2018-19	829,9	207,9	621,9	622,8	-0,9
2019-20	820,3	205,1	615,2	615,6	-0,4
2020-21	811,6	202,5	609,1	609,3	-0,2
2021-22	802,5	199,5	603,0	603,1	-0,1
2022-23	794,8	196,3	598,6	598,6	-
2023-24	789,5	192,9	596,6	596,6	-
2024-25	786,1	189,5	596,6	596,6	-
2025-26	783,9	186,3	597,5	597,5	-
2026-27	781,9	183,7	598,3	598,3	-
2027-28	780,7	181,4	599,3	599,3	-

² Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2003 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2003.

III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1^{er} août 2000, le PCPE a été restructuré de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Afin de soumettre un rapport actuariel sur le PCPE de qualité supérieure, il est primordial que le Bureau de l'actuaire en chef s'assure d'obtenir les données administratives requises, particulièrement sur les prêts en défaut et sur le processus de recouvrement.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 332 000 à 496 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression de la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE, qui passera de 42 % à 66 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse de la participation.

Le taux total d'augmentation des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 2,1 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 1,6 % liée au nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de seulement 0,5 % liée au montant des prêts moyens, en raison du gel du plafond hebdomadaire des prêts.

Le portefeuille total de prêts aux étudiants augmentera et passera de 10,1 milliards de dollars à 19,5 milliards de dollars en 2027-28. En dollars constants, le portefeuille devrait diminuer légèrement pendant la même période, soit de 10,1 milliards de dollars à 10,0 milliards de dollars. De plus, à compter de 2018, le portefeuille sera uniquement composé de prêts émis dans le cadre du régime de prêts directs.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 753 millions de dollars à 1,2 milliards de dollars, soit une hausse annuelle de 1,8 %. Le coût de l'implication du gouvernement en dollars constants de 2003 devrait diminuer et passer de 753 millions de dollars à 599 millions de dollars, ce qui représente une baisse moyenne annuelle de 1,0 %.

IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, à notre avis :

- les données concernant les prêts émis et consolidés sont complètes;
- les hypothèses démographiques et économiques qui ont été utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
8 juin 2004

V. ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à tous les ans dans sa province de résidence.

2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Dans le cadre du budget fédéral 2003, le montant de revenu exonéré en cours d'études a été augmenté. Le revenu en excédent de 50 \$ par semaine serait considéré comme une ressource à 100 % (800 \$ / session de 16 semaines). Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis à concurrence de 165 \$ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, jusqu'à 40 % des besoins établis, à concurrence de 110 \$ par semaine. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1^{er} mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du CSNPE. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options disponibles.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : Les prêts aux étudiants émis par les prêteurs avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le

gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.

- Régime de prêts à risques partagés : D'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent retransférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : Le régime de prêts directs est entré en vigueur le 1^{er} août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun versement de principal n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études.

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le(s) prêt(s). Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu de rembourser le principal et il doit négocier une entente avec l'institution prêteuse au sujet des modalités de remboursement. Il s'agit de la consolidation de tous les prêts. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la RDR.

En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement jusqu'à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

En 1998, une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été introduite. L'objectif est d'aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 \$. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 \$ ont été ajoutées. Pour déterminer si la réduction précédente amène la dette à un niveau gérable, une période de douze mois doit séparer chaque réduction.

De plus, le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès.

4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.

Annexe 2 - Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par RHDC. Les données observées concernant les prêts directs émis et consolidés sont complètes. Cependant, une meilleure qualité des données relativement aux prêts en défaut et aux recouvrements permettrait d'améliorer le choix des hypothèses et la qualité du rapport actuariel.

1. Prêts directs émis

Le tableau 21 présente les données tirées d'un fichier de RHDC sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01, 2001-02 et 2002-03 en comparaison avec les données publiées par RHDC.

Tableau 21 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

Année de prêt	Montant des prêts émis (millions \$)		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDC	Publication de RHDC	Fichier de RHDC	Publication de RHDC
2000-01	344 347	346 568	1 583	1 570
2001-02	328 757	331 541	1 509	1 512
2002-03	328 294	331 763	1 541	1 549

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 22 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDC. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS).

Tableau 22 Prêts directs consolidés

Année de prêt	Nombre de prêts consolidés	Montant des prêts consolidés (million \$)	
		Fichiers de RHDC	MFIS
2000-01	11 603	35,5	61,6
2001-02	130 013	628,9	746,1
2002-03	144 094	1 002,1	949,2
Tous	285 710	1 666,5	1 756,9

3. Défauts et recouvrements des prêts directs

À partir des fichiers de données de RHDC, le tableau 23 présente les données sur les défauts de paiement et les recouvrements (principal et intérêt) pour les prêts directs.

Tableau 23 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts (millions \$)	Recouvrements (millions \$)
2000-01	0	0
2001-02	5,2	0
2002-03	249,2	32,6

Selon RHDC, l'encours (principal et intérêt) des prêts directs en défaut au début d'août 2003 s'élevait à 226,5 millions de dollars. Dans les prochains rapports actuariels, l'historique de tous les défauts de paiement, recouvrements et radiations sera analysé et comparé aux pratiques gouvernementales.

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 24 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDC et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêts. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin d'application de l'exemption d'intérêts.

Tableau 24 Exemption d'intérêt, prêts directs (millions \$)

Année de prêt	Montants fournis par RHDC	Montants estimés à partir des fichiers de RHDC
2000-01	0	0
2001-02	3,1	3,9
2002-03	13,4	14,7

Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie

1. Croissance du total des prêts émis

La croissance du total des prêts émis est fonction du nombre d'étudiants participant au PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants participant au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et des territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2002-03, 2011-12 et 2027-28 sont présentés au tableau 25.

Tableau 25 Étudiants inscrits au niveau postsecondaire

Catégorie d'âge	Taux d'inactivité		Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité	
	2002-03 (1)	2011-12 (2)		2027-28 (3)	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	%	%	%	%	%
18-19	32,3	33,7	4,4	33,1	2,4
20-24	24,0	23,9	-0,6	22,4	-6,5
25-29	16,0	15,8	-1,1	13,0	-18,7
30-34	15,4	14,7	-4,7	12,3	-20,5
18-34	20,0	19,9	-0,5	17,6	-11,7

On prévoit une pénurie de main-d'œuvre au Canada après 2010 en raison du vieillissement de la population. Cette pénurie fera grimper les taux d'activité futurs. L'anticipation d'un taux d'activité accru se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein.

Le tableau 25 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 0,5 % est prévue au cours des neuf prochaines années et une diminution plus marquée de 11,7 % d'ici 2027-28. Cette pénurie de main-d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population inactive entre 2011-12 et 2027-28. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.

iii) Double cohorte

Dans le rapport actuariel précédent, il était prévu que la double cohorte, provenant de l'élimination de la 13^e année par le gouvernement de l'Ontario à compter d'août 2003, ferait augmenter de 10 % le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein dans des établissements d'enseignement postsecondaire à compter de 2002-03. Le rapport intitulé « Double Cohort Study Phase 3 Report for the Ontario Ministry of Education » de janvier 2004, préparé par M. Alan King du groupe de l'évaluation des programmes sociaux de l'Université Queen, ne renferme aucun nouveau renseignement pouvant justifier la révision du taux prévu de croissance des inscriptions de 10 %.

Cette progression de 10 % du nombre d'inscriptions reflète la proportion d'étudiants de l'Ontario qui ont reçu leur premier prêt en 2001-02 par rapport à l'ensemble des étudiants qui ont reçu un prêt cette même année. En outre, l'accroissement des inscriptions attribuable à la double cohorte se répartit sur quatre ans et a débuté en 2002-03. Cet étalement est attribuable aux étudiants qui ont accéléré leur cheminement (« Double Cohort Study Phase 2 », de M. Alan King), au nombre de places, au nouveau programme d'études et au fait que certains étudiants ont retardé le début de leurs études postsecondaires. L'entrée de la double cohorte dans les établissements d'enseignement postsecondaire se répartit comme suit : 12 % la première année, 60 % la deuxième, 20 % la troisième et 8 % la quatrième. Cet effet s'estompera progressivement lorsque les deux cohortes achèveront leurs études et consolideront leurs prêts.

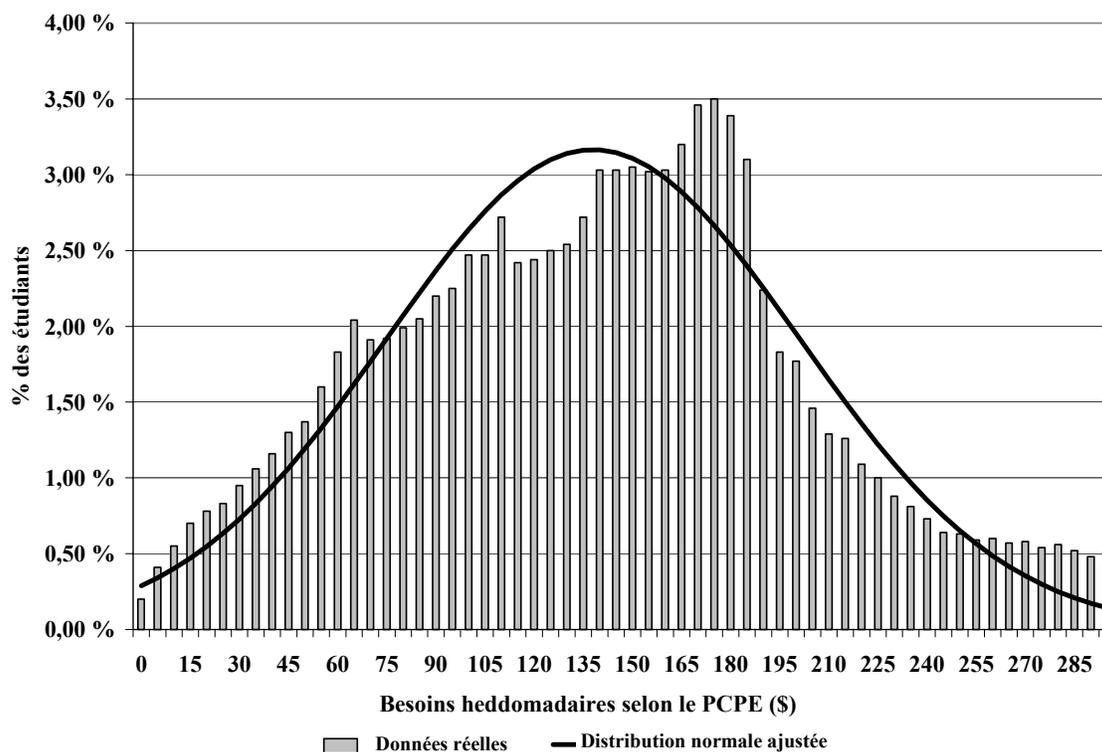
iv) Participation au PCPE

RHDC a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les trois dernières années de prêt. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

Besoins hebdomadaires aux fins du PCPE = (besoins évalués/nombre de semaines évaluées)
x 60 %

Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 6 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

Graphique 6 Besoins de 2001-02 et distribution normale ajustée



La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque l'on connaît la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants participant au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants participant au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection des courbes ultérieures surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. Par exemple, si l'aire sous la courbe des besoins de 2002-03 est de 100 % alors que celle sous la courbe des besoins pour 2003-04 est de 102 %, la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE augmentera de 2 %. Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. Le tableau 5 illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du présent rapport et au tableau 26 de la présente annexe.

Les budgets des provinces et l'augmentation réelle des frais de scolarité obtenue dans divers communiqués et sources statistiques sont utilisés pour estimer l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau 26 illustre ces résultats.

En février 2002, la Colombie-Britannique a mis fin au gel des frais de scolarité qui durait depuis six ans. Il est prévu qu'après trois années de fortes augmentations, les frais de scolarité en Colombie-Britannique correspondront aux moyennes nationales. À la suite de deux fortes augmentations annuelles (33,9 % en 2002-03 et 34,8 % en 2003-04), une augmentation moyenne de 7 % en 2004-05 devrait faire en sorte que les frais de scolarité en Colombie-Britannique correspondront à la moyenne nationale. Par la suite, les frais progresseront au même rythme que la moyenne nationale.

Tableau 26 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	3,1	Baisse de -3,3 %, gel	-3,3	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 4,1 %	4,1	4,1	4,1	4,1
Nouvelle-Écosse	6,8	Hausse de 6,2 %	6,2	6,2	6,2	6,2
Nouveau-Brunswick	4,9	Hausse de 5,0 %	5,0	5,0	5,0	5,0
Ontario	44,6	Hausse initiale de 4,2 %, suivie d'un gel de deux ans et d'une hausse de 2,5 %	4,2	0,0	0,0	2,5
Manitoba	2,7	Hausse de 0,3 %	0,3	0,3	0,3	0,3
Saskatchewan	4,3	Hausse de 8,5 %	8,5	8,5	8,5	8,5
Alberta	12,5	Hausse de 7,4 %	7,4	7,4	7,4	7,4
Colombie-Britannique	20,2	Hausse initiale de 34,8 %, suivie d'une hausse de 7,0 % et de 2,5 %	34,8	7,0	2,5	2,5
Moyenne pondérée			10,8	3,4	2,5	3,6

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 26 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté de 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,6 % en 2006-07 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2011-12.

Le calcul des frais de scolarité pour 2002-03 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion du montant total des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 4 592 \$ la moyenne des frais de scolarité pour 2002-03.

ii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les salaires, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du présent rapport.

Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2002-03 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve de certains ajustements relatifs aux besoins insatisfaits et au revenu exonéré en cours d'études. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 6 924 \$ par étudiant en 2002-03.

iii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Tableau 27 Dépenses mensuelles 2002-03

Province	Pondération en %	Budget mensuel (\$)					Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture ⁽¹⁾	Transport	Divers ⁽²⁾	Total	
Terre-Neuve	3,10	322	199	54	173	748	8 976
Île-du-Prince-Édouard	0,90	323	176	52	186	737	8 844
Nouvelle-Écosse	6,77	368	180	50	182	780	9 360
Nouveau-Brunswick	4,91	339	181	55	176	751	9 012
Québec	1,19	317	204	55	238	814	9 768
Ontario	43,39	442	198	72	214	926	11 112
Manitoba	2,73	334	187	63	225	809	9 708
Saskatchewan	4,34	304	187	42	224	757	9 084
Alberta	12,46	324	190	50	228	792	9 504
Colombie-Britannique	20,19	488	200	59	200	947	11 364
Yukon	0,01	435	221	40	230	926	11 112
Territoires du Nord-Ouest	0,00	593	222	66	234	1,115	13 380
Moyenne pondérée		411	194	62	208	876	10 512

⁽¹⁾ Achetée en magasin.

⁽²⁾ Soins personnels et d'hygiène, vêtements, nettoyage, communications.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Des hypothèses simplifiées sont utilisées pour évaluer les frais de subsistance. Il est supposé que tous les étudiants demeurent à l'extérieur du domicile familial, assument le coût de leur logement et ont des dépenses pour l'année entière. Il est également présumé qu'ils sont en mesure de gagner un revenu suffisant pour couvrir leurs frais de subsistance pendant la période estivale. Ces hypothèses simplifiées sont nécessaires compte tenu de l'absence de données sur le mode de vie des étudiants. Les dépenses hebdomadaires comprennent le logement, la nourriture, le transport local et divers frais de subsistance, dont l'achat de vêtements. Le tableau 27 indique les montants mensuels par catégorie de dépenses et par province et territoire, ainsi que le facteur de pondération. Ces valeurs servent à calculer le montant ultime des dépenses annuelles, par province et pour l'ensemble du Canada. Ces dépenses totalisent 10 512 \$ pour l'année de prêt 2002-03.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 4 592 \$ en 2002-03. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont donc de 918 \$ (20 % x 4 592 \$). Le montant total des dépenses des étudiants participant au PCPE, indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 11 430 \$ pour l'année de prêt 2002-03.

2. Consolidation

En vertu du régime de prêts directs, les prêts sont consolidés au cours des onze années suivant l'émission du prêt. Le tableau 28 montre la distribution de la consolidation selon le nombre d'années écoulées depuis l'émission du prêt. Ces résultats sont basés sur les données antérieures du PCPE.

Tableau 28 Distribution de la consolidation

Année suivant l'émission du prêt	% de consolidation
1 ^{re}	2,5
2 ^e	46,1
3 ^e	19,0
4 ^e	15,3
5 ^e	6,5
6 ^e	4,5
7 ^e	3,0
8 ^e	1,5
9 ^e	0,7
10 ^e	0,6
11 ^e	0,5

3. Exemption d'intérêt

Les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt (EI) sont les mêmes que le rapport précédent. Le tableau 29 illustre les taux d'utilisation de l'EI pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2004-05, qui équivalent aux taux non ajustés pour les prêts à risques partagés. Pour l'année de prêt 2002-03, les taux d'utilisation correspondent à 80 % des taux du tableau 29. L'ajustement est de 90 % pour l'année de prêt 2003-04.

Tableau 29 Taux ultimes d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	34,37 %	17,22 %	8,93 %	3,65 %	0,62 %
1 - 2	5,74 %	2,22 %	0,86 %	0,18 %	0,01 %
2 - 3	4,21 %	1,89 %	0,31 %	0,02 %	
3 - 4	2,47 %	0,85 %	0,15 %		
4 - 5	1,40 %	0,36 %	0,02 %		
5 - 6	0,31 %	0,04 %			
6 - 7	0,20 %				
7 - 8	0,10 %				

4. Réduction de la dette en cours de remboursement

Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. La RDR s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. L'hypothèse est faite que 80 % des étudiants qui en sont à leur dernière année d'exemption d'intérêt obtiennent une RDR. Le montant moyen de réduction de la dette est environ 30 % de la valeur du prêt.

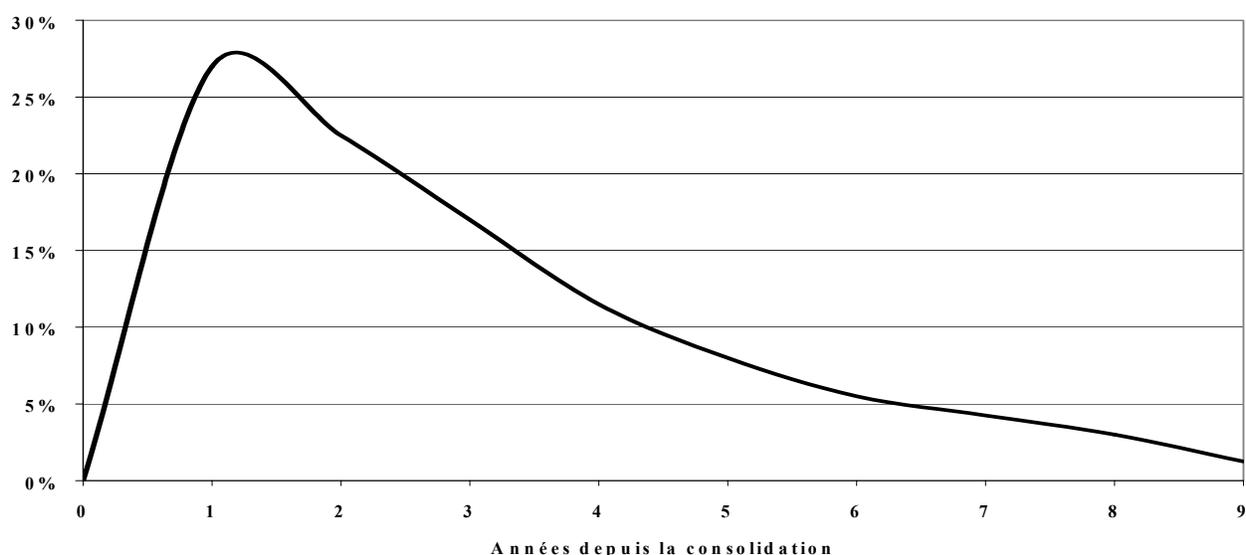
Le budget fédéral de 2003 apporte des modifications à la RDR. Deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 \$ chacune ont été ajoutées. Les hypothèses choisies pour la proportion du montant de prêts qui bénéficient de la RDR pour une deuxième et une troisième fois sont 10 % et 3 % respectivement. Le taux moyen de réduction de la dette est de 50 % la deuxième fois et de 70 % la troisième fois.

5. Taux de défaut de paiement

L'analyse effectuée relativement au taux de défaut et de recouvrement pour le rapport précédent n'a pas été modifiée. Le montant des prêts en défaut en 2002-03 et pour les premiers mois de 2003-04 sont beaucoup plus élevés que prévu. Par contre, les données d'expérience ne sont pas suffisantes présentement pour confirmer une nouvelle tendance. Cette situation sera observée de près dans les prochaines années.

Pour déterminer la répartition initiale des défauts, les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Puisque les défauts de paiement survenus se produisent en grande partie dans les dix ans suivant la consolidation, les données ont été complétées en partie par extrapolation. La dernière année de consolidation examinée est 1995-96. Environ 98 % des défauts de paiement surviennent dans les six années suivant la consolidation. 2 % des défauts de paiement ont donc été extrapolés. En ce qui a trait aux défauts de paiement futurs, une répartition a été définie pour tenir compte de l'évolution du comportement de l'étudiant en raison des améliorations apportées au Programme. Cette répartition est présentée au graphique 7.

Graphique 7 Répartition des défauts de paiement



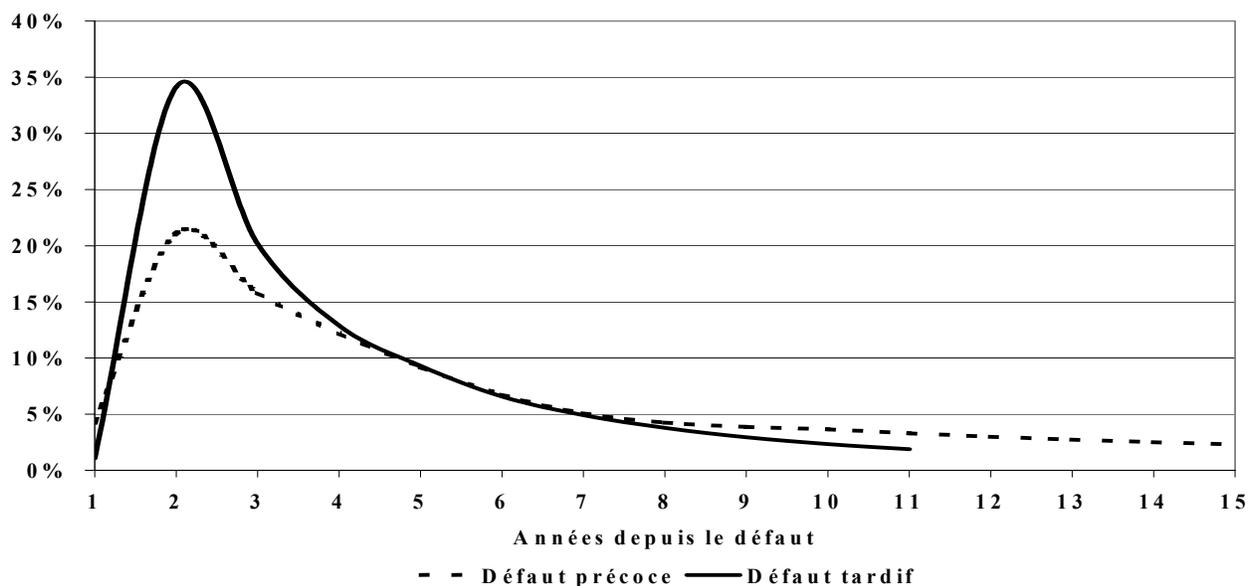
6. Taux de recouvrement

Les montants recouverts au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Pour extrapoler les données des années les plus récentes pour lesquelles peu d'information était disponible, un taux de recouvrement ultime a été calculé au moyen des années les plus stables (1989, 1990 et 1991). Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 8).

Graphique 8 Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement



Pour calculer la proportion des défauts et des recouvrements, les fichiers de données de RHDC ont été utilisés afin de classer les montants des défauts de paiement en fonction de l'année de consolidation et les recouvrements ont été associés à chaque année de défaut de paiement.

Puisque les défauts de paiement et les recouvrements s'étalent, en règle générale, sur une longue période, il a fallu extrapoler dans une certaine mesure les données administratives pour obtenir une meilleure estimation des défauts de paiement et des recouvrements. Le taux moyen de défaut de paiement est de 28,4 % et le taux moyen de recouvrement est de 52,9 %. Ceci donne un taux historique de défaut de paiement net de 13,4 % selon l'expérience passée.

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Les facteurs qui suivent sont pris en compte afin d'ajuster le taux de défaut net de 13,4 % et de déterminer la provision future qui convient : les améliorations du Programme, le contexte économique, l'intérêt accumulé sur les prêts pendant la période de grâce et la RDR. Les ajustements sont basés sur la même logique que les rapports précédents et sont résumés dans le tableau qui suit.

Tableau 30 Provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux historique de défaut de paiement net	13,4 %
Ajustements :	
Amélioration du Programme	-0,6 %
Conjoncture économique	-1,2 %
Période de grâce–intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %
Dépenses au titre de la RDR	-0,7 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal	11,3 %

Pour la projection des prêts directs, les hypothèses utilisées pour les taux bruts de défaut et de recouvrements sont de 20 % et 45,5 % respectivement, appliquées sur les prêts consolidés. Ceci donne un taux de défaut net égal à 10,9 %. Le taux de provision est fixé à 11,3 % sur les nouveaux prêts émis pour tenir compte de l'intérêt cumulé sur les prêts pendant la période de grâce.

8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt est modifié pour tenir compte de la période écoulée depuis le défaut. Dans le présent rapport, l'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable ». Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. En général, un prêt est radié environ un an après être devenu « irrécouvrable ».

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une réserve est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les distributions des radiations et des recouvrements présentées ci-après; et
- la projection de la réserve à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts recouvrables et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la réserve (sur les prêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et le solde de la réserve à la fin de l'année précédente.

Le tableau 31 présente les distributions des radiations et des recouvrements des prêts en défaut, de même que les taux de provision et de recouvrement, selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. La distribution des radiations sert également au calcul de la provision pour créances irrécouvrables – principal.

Tableau 31 Distribution pour la provision pour créances irrécouvrables – intérêt (Prêts directs)

Nombre d'années depuis le défaut	Distribution (%)		Taux de provision (%)	Taux de recouvrement (%)
	Radiation	Recouvrement		
Moins de 1	4	26	20,0	80,0
Entre 1 et 2	4	19	40,8	59,2
Entre 2 et 3	12	18	56,0	44,0
Entre 3 et 4	12	12	70,4	29,6
Entre 4 et 5	12	7	80,0	20,0
Entre 5 et 6	11	4	85,6	14,4
Entre 6 et 7	11	3	88,8	11,2
Entre 7 et 8	10	3	91,2	8,8
Entre 8 et 9	8	2	93,6	6,4
Entre 9 et 10	5	1	95,2	4,8
Entre 10 et 11	4	1	96,0	4,0
Entre 11 et 12	3	1	96,8	3,2
Entre 12 et 13	2	1	97,6	2,4
Entre 13 et 14	1	1	98,4	1,6
Entre 14 et 15	1	1	99,2	0,8

La distribution des recouvrements est une moyenne pondérée de la distribution du recouvrement du principal pour les défauts hâtifs et tardifs. Le taux de provision pour l'intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an est de 20 % et le taux de recouvrement correspondant est de 80 %. Le taux de recouvrement correspond au produit obtenu en multipliant 80 % par la somme des pourcentages de recouvrements futurs dans la distribution. Le taux de provision correspond à l'écart entre 100 % et le taux de recouvrement. Par exemple, si le nombre d'années écoulées depuis le défaut est « entre 4 et 5 », les taux de recouvrement et de provision sont les suivants :

$$\begin{aligned}
 \text{Taux de recouvrement} &= 80 \% * (7 \% + 4 \% + 3 \% + 3 \% + 2 \% + 1 \% + 1 \% \\
 &\quad + 1 \% + 1 \% + 1 \% + 1 \%) \\
 &= 80 \% * 25 \% \\
 &= 20 \%
 \end{aligned}$$

$$\text{Taux de provision} = 100 \% - 20 \% = 80 \%$$

En utilisant cette méthode, 38 % du total des intérêts accumulés sur les prêts en défaut pour la période de projection seront recouverts. Ceci correspond au taux de recouvrement observé au cours des 15 dernières années pour les prêts garantis.

9. Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Conformément au budget fédéral 2003, la mesure RDR est améliorée en date du 1^{er} août 2003. Comme mentionné dans le rapport précédent, le taux de provision était trop élevé comparativement aux dépenses projetées. Avec les modifications apportées à la RDR, la provision et les dépenses projetées concordent. Par conséquent, le taux de provision demeure constant, soit 0,7 %.

10. Autres hypothèses

a) Montants compensatoires

Pour projeter le montant compensatoire versé à la province et aux territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires

non-participants, sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, dispense de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2002-03 s'élève à 130,3 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2001-02. Le montant compensatoire versé en 2003-04, basé sur les dépenses et revenus de 2002-03, s'élève à 160,0 millions de dollars.

b) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. L'hypothèse utilisée est 18,5 % et demeure constante dans le futur.

c) Frais d'administration

RHDC a fourni des estimations des coûts administratifs pour cinq années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 32.

Tableau 32 Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Frais d'administration
2002-03	116,4
2003-04	115,7
2004-05	114,7
2005-06	115,8
2006+	Augmentation avec les salaires

d) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 8,3 millions de dollars en 2002-03. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

e) Subventions canadiennes pour études

Pour l'année de prêt 2002-03, le coût des Subventions canadiennes pour études se situe à 75,5 millions de dollars. Pour le futur, ce coût augmente en fonction de l'inflation.

f) Dispense de prêts

Le coût de la dispense de prêts, pour les étudiants invalides ou décédés, s'est élevé à 7,8 millions de dollars en 2002-03. La projection de la dispense de prêts suit l'augmentation du portefeuille de prêts pendant les études et en cours de remboursement. La projection est basée sur la dispense de prêts de 2001-02 (11,3 millions de dollars) puisque le montant de l'année de prêt 2002-03 semble faible comparé aux années précédentes et les données connues pour les premiers mois de 2003-04 font état d'une augmentation à ce titre.

Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 33 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses. Enfin, le tableau 35 dresse un sommaire des résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 33 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	165 \$	210 \$ en 2005-06, maintenue par la suite
2. Augmentation du salaire réel	0,6 %	1,1 %	1,6 %
3. Inflation	2,0 %	3,0 %	4,0 %
4. Taux d'activité – 2027-28 Canada moins Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	83,4 %	82,4 %	81,4 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	4,0 %	6,0 %	8,0 %
Coût d'emprunt des étudiants	6,7 %	8,7 %	10,7 %
7. Utilisation d'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8. Défauts nets	5,5 %	10,9 %	16,4 %

1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite actuelle de prêt, soit 165 \$ par semaine, est majorée de 45 \$ pour atteindre 210 \$ par semaine à compter de l'année de prêt 2005-06. Le scénario montre l'effet d'une majoration ponctuelle importante de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera, mais le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 14 % en 2005-06 à 23 % à la fin de la période de projection.

Le graphique 9 et le tableau 34 montrent l'incidence du relèvement de la limite des prêts émis comparativement au maintien de cette limite.

Graphique 9 Nouveaux prêts émis (millions \$)

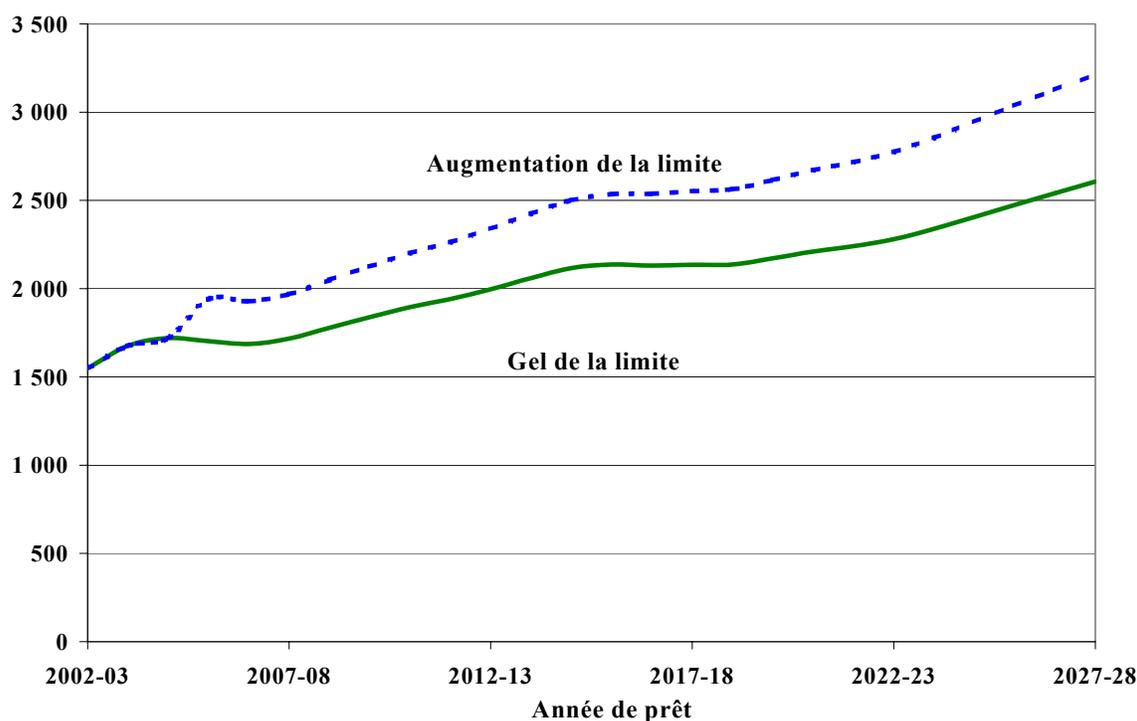


Tableau 34 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Maintenue à 165 \$			Augmentation à 210 \$ à compter de 2005-06				
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Prêts émis		
	(\$)		(millions \$)	(\$)		Total	Augmentation par rapport au maintien	
						(millions \$)	(millions \$)	(%)
2002-03	165	46,9	1 549	165	46,9	1 549	-	-
2003-04	165	51,9	1 677	165	51,9	1 677	-	-
2004-05	165	53,6	1 720	165	53,6	1 720	-	0
2005-06	165	54,4	1 703	210	32,3	1 942	239	14
2010-11	165	62,8	1 895	210	40,9	2 201	306	16
2015-16	165	69,5	2 137	210	52,6	2 536	399	19
2020-21	165	77,0	2 211	210	63,7	2 672	461	21
2025-26	165	83,5	2 474	210	73,6	3 037	563	23
2027-28	165	85,7	2 607	210	77,0	3 215	608	23

2. Augmentation du salaire réel

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'analyse des besoins. Du même coup, elles réduisent les besoins de l'étudiant, ce qui peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. De plus, les dépenses d'administration, qui représentent un élément de coût du Programme, augmentent en fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart de salaire réel est augmenté de façon uniforme à compter de 2004-05 jusqu'à son niveau ultime de 1,1 % en 2015-16. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 3,0 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 4,1 % est obtenue à compter de 2015-16.

Dans le scénario à coût bas, l'écart de salaire réel diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,6 % en 2015-16.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart de salaire réel augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,6 % en 2015-16. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 3 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Les taux d'augmentation des prix sont fixés à 1,9 % en 2003-04 et à 2,0 % en 2004-05, puis augmentent uniformément pour passer de 2,0 % en 2004-05 au niveau ultime de 3,0 % en 2015-16. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 2,0 % en 2015-16. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 4,0 % en 2015-16. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les neuf prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable (80,0 %) chez les jeunes. De 2012 à 2028, les taux d'activité augmenteront à 82,4 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 83,4 % en 2027-28. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité sont réputés atteindre leur plus haut niveau projeté de 81,4 % en 2027-28. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 26 dernières années, la hausse des frais de scolarité correspond à l'IPC plus 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires importantes, ce qui pourrait réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. En outre, cette analyse de sensibilité fait varier le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %. Une meilleure conjoncture économique future permettra de réduire le recours à l'exemption d'intérêt.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net sur les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 10,9 % des prêts consolidés, ce qui correspond à un taux de provision de 11,3 % sur les nouveaux prêts émis. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut diminue de moitié et se situe à 10 % et le taux de recouvrement est inchangé, soit 45,5 %. Ceci donne un taux de défaut net de 5,5 % et un taux de provision de 5,9 % sur les nouveaux prêts émis. Une meilleure conjoncture économique

future et de meilleures communications avec les étudiants devraient permettre de réduire le taux de défaut.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut augmente de 10,0 % pour s'établir à 30 % et le taux de recouvrement est inchangé. Le taux de défaut net correspondant s'élève à 16,4 % et le taux de provision est de 16,8 % sur les nouveaux prêts émis. Dans ce scénario, il est assumé que la conjoncture économique sera plus difficile et que le taux de chômage chez les étudiants sera plus élevé.

Tableau 35 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2027-28

Hypothèses	Scénario	Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	Taux de croissance moyen %	Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 607	-	2,1	19 492	-	1 173	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 210 \$ en 2005-06, maintenue par la suite	Coût élevé	3 215	23,3	3,0	23 760	21,9	1 378	17,5
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 668	2,3	2,2	19 884	2,0	1 159	-1,2
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 523	-3,2	2,0	19 100	-2,0	1 186	1,2
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 385	-8,5	1,8	18 141	-6,9	888	-24,3
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	2 802	7,5	2,4	20 931	7,4	1 495	27,5
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	2 506	-3,9	1,9	18 857	-3,3	1 141	-2,8
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	2 706	3,8	2,2	20 051	2,9	1 203	2,6
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 102	-19,4	1,3	16 377	-16,0	1 012	-13,7
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	3 149	20,8	2,8	22 694	16,4	1 341	14,4
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 607	-	2,1	19 070	-2,2	925	-21,2
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 607	-	2,1	19 913	2,2	1 423	21,3
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 607	-	2,1	19 368	-0,6	1 139	-2,8
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 607	-	2,1	19 756	1,4	1 202	2,5
8 – Défaut net 5,5 %	Coût bas	2 607	-	2,1	19 271	-1,1	805	-31,3
8 – Défaut net 16,4 %	Coût élevé	2 607	-	2,1	19 712	1,1	1 540	31,3

Annexe 5 - Remerciements

Nous tenons à remercier le groupe d'analyse socio-économique de la Direction du Programme canadien de prêts aux étudiants de Ressources humaines et du Développement des compétences qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans l'aide précieuse des membres de ce groupe, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Annie St-Jacques
Danita Pattemore
Monique Denner
Sari Harrel, A.S.A.